

Gérard ARRIVAULT
Commissaire enquêteur

ENQUETE PUBLIQUE



**Enquête Publique relative à la demande
d'autorisation environnementale présentée par la
société LE CIMENT ROUTE en vue de
l'exploitation d'une carrière et des installations
associées sur le territoire de la commune
d'Ouzouer-sur-Trézée**

du mardi 4 juin 2019 au vendredi 5 juillet 2019 inclus

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Sommaire

- 1.1 Objet de l'enquête publique
- 1.2 Identification de la société « Le Ciment Route »
- 1.3 La demande d'autorisation environnementale
- 1.4 Localisation du site
- 1.5 Présentation du projet
- 1.6 Cadre administratif et législatif
- 1.7 Composition du dossier d'enquête

II – ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE

- 2.1 Désignation et information du commissaire enquêteur
- 2.2 Information du public
- 2.3 Déroulement de l'enquête

III – ANALYSE DU DOSSIER

- 3.1 Contexte général du projet
- 3.2 Qualité du dossier présenté
- 3.3 La description du projet
- 3.4 Les enjeux environnementaux et paysagers
 - 3.3.1 La biodiversité et les zones humides
 - 3.3.2 Les eaux et les milieux aquatiques
 - 3.3.3 Les mesures paysagères
- 3.5 Les dangers et les risques

IV – BILAN DE LA CONSULTATION

- 4.1 Participation du public
- 4.2 Analyse des observations et des réponses du Maître d'Ouvrage
- 4.3 Commentaire général sur la participation du public
- 4.4 Autres commentaires émis sur le projet

IV - DOCUMENTS ANNEXES

- 1 - Arrêté prescrivant l'enquête publique
- 2 - Annonces légales des journaux et article du « Journal de Gien »
- 3 - Certificats d'affichage des communes et constat d'affichage
- 4 - Certificat de mise à disposition du public
- 5 - Synthèse des observations du public
- 6 - Mémoire en réponse aux questionnements émis lors de l'enquête publique
- 7 - Observations écrites du public

I – Présentation Générale du projet

1.1 Objet de l'enquête publique

Dans une lettre du 01/04/2019 au Président du Tribunal Administratif d'Orléans, le Préfet du Loiret a demandé la désignation d'un commissaire enquêteur afin de procéder à une enquête publique suite à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société « Le Ciment Route » en vue de l'exploitation d'une carrière de sables et de graviers ainsi que des installations associées situées sur le territoire de la commune d'Ouzouer-sur-Trézée (Loiret).

1.2 Identification de la société « Le Ciment Route »

La société « Le Ciment Route » dont le siège est à Villemandeur Loiret, appartient au groupe DEROMEDI Carrières et Matériaux (DCM), dont l'activité est l'exploitation des carrières et la transformation des produits minéraux en granulats destinés au marché du BTP. Ce holding est composé de 8 sociétés et exploite au total 4 carrières de calcaire et 5 sablières. Sa production totale est de l'ordre de 1,2 millions de tonnes de matériaux par an.

La société Le Ciment Route exploite 2 sablières à Saint-Gondon et à Sainte-Geneviève des bois dans le Loiret et 2 carrières de calcaire à Cortrat également dans le Loiret. A ce jour elle emploie 7 salariés. Elle souhaite se recentrer et pérenniser son activité extractive en ouvrant une carrière de sables et de graviers de terrasse à Ouzouer sur Trézée, en remplacement de celle de Neuvy sur Loire détenue par la société SOSEMAT membre du holding, et dont l'autorisation arrive à expiration en Décembre 2019.

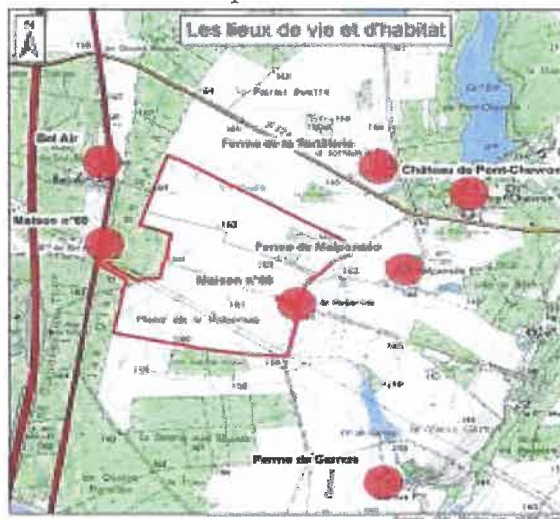
1.3 La demande d'autorisation environnementale

Le projet soumis à autorisation environnementale concerne :

- L'ouverture d'une carrière de sables et de graviers sur une superficie totale de 892 247 m² (rubrique n° 2510.1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement).
- La mise en place d'une aire de transit de produits minéraux sur une superficie de 60 000 m² (rubrique n° 2517.1)
- L'autorisation de défrichage de 5 600m² de terrain au titre du code forestier.
- La mise en place d'une unité de concassage-criblage-lavage de 817kW (rubrique n° 2515.1.a).
- et la mise en place d'une centrale à béton d'une capacité de malaxage de 1,5 m³ (rubrique n° 2518.b).

1.4 Localisation du site

Le site est situé à l'ouest de la commune d'Ouzouer-sur-Trézée, à la limite avec la commune de Gien-Arrabloy. Elle est bordée à l'ouest par la RD 2007, au nord par la RD 122 et à l'est par le chemin rural dit de Briare à Pont-Chevron. Le site est traversé d'est en ouest par le tracé de l'ancienne ligne de chemin de fer « Auxerre-Gien ». Aucune zone urbanisée n'est présente au alentour du site, seuls quelques hameaux isolés représentés sur la carte ci-dessous, sont présents à proximité de la zone.



On recense, au nord la ferme de la Tortillerie et le château de Pont-Chevron classé monument historique, au nord-est la ferme de la Malpensée, au sud-est la ferme de Garnus, à l'est en limite de la zone la maison de garde-barrière n°68, à l'ouest la maison de garde-barrière n° 69 qui abrite le relais de la frite au bord de la RD 2007, et enfin le hameau de Bel-Air de l'autre côté de la RD 2007. Seule la maison de garde-barrière n°68 est dans l'emprise du projet, les autres étant à l'extérieur de celui-ci et avec pratiquement aucune visibilité sur celui-ci.

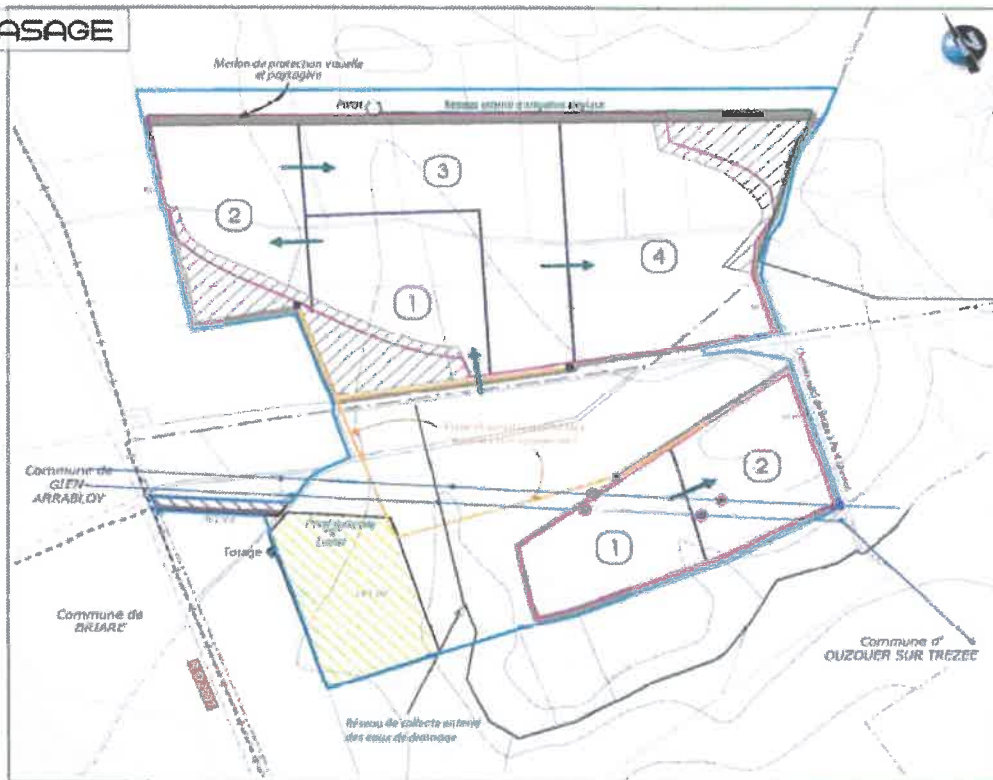
1.5 Présentation du projet

La superficie exploitable de la carrière est de 480 000 m², répartis en deux zones : zone nord (380 000 m²) et zone sud (100 000 m²). La durée d'exploitation est de 20 ans, pour un volume total d'extraction de 4 727 000 m³ et un volume total commercialisable de 4 254 000 m³, soit une production moyenne commercialisable de 340 000 t/an et une production maximale de 390 000t/an. L'exploitation se fera en 4 phases comme indiqué dans le plan ci-dessous :

PLAN DE PHASAGE

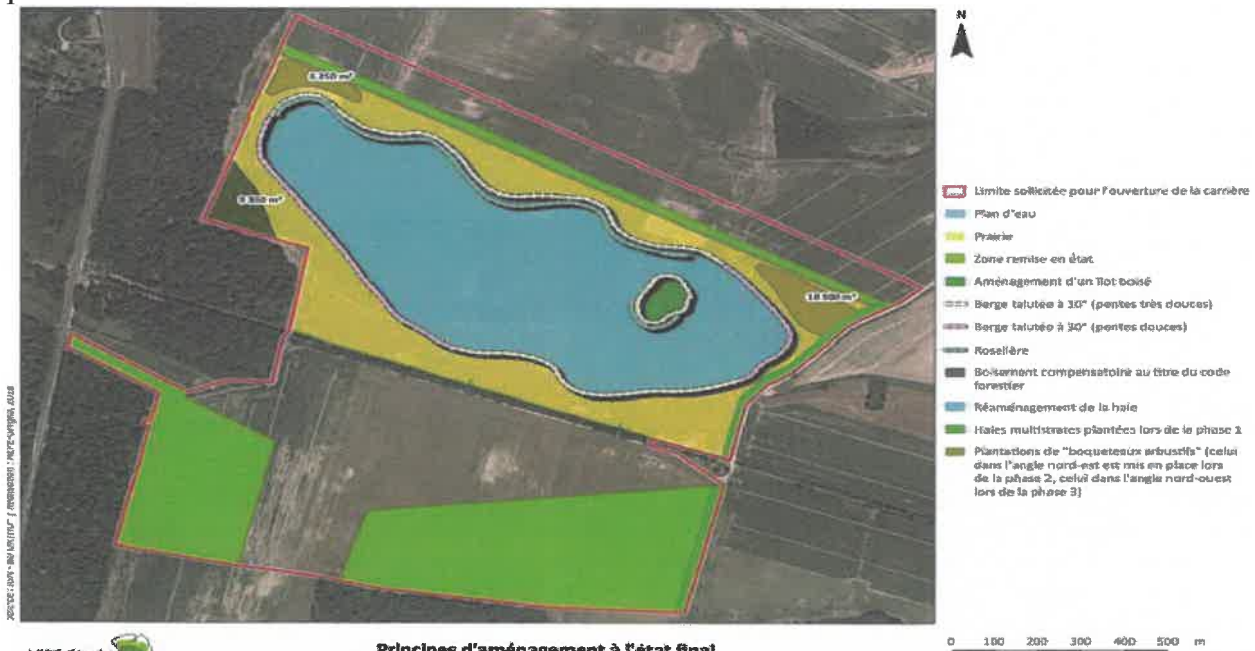
(mars 2016)

- Limite de la zone sollicitée en ouverture de carrière (rubrique 2510.1 des ACP)
- Limite de la zone exploitable
- Aire de transit de produits résidués soumise à autorisation (rubrique 2519.1) et zone d'exploitation de Fond de compensation écologique soumise à autorisation (rubrique 2515.1.a) et de contrôle à titre soumise à autorisation (rubrique 2516.1)
- Zone non exploitée en eau par motif paysagère et hydrogéologique
- Emplacement des murets périmétriques
- Zone soumise à autorisation de défrichement
- Itinéraire des phases quinquennales
- Limite des phases quinquennales
- Sens de progression de l'exploitation
- Limite de commune
- Constructions
- Ligne électrique
- Courbe de niveau en m NSF
- Cote en m NGF



- Phase 1 : l'exploitation débutera à la fois sur la zone nord et sur la zone sud.
- Phase 2 : sur le secteur sud l'exploitation progressera vers l'est, alors que pour la zone nord elle se prolongera vers l'ouest.
- Phase 3 : l'extraction de la zone sud sera achevée et l'exploitation de la zone nord se poursuivra vers l'est et le sud.
- Phase 4 : l'extraction se poursuivra vers l'est dans la zone nord et s'achèvera en bordure de la zone.

A l'issue de l'exploitation le site sera remis en état. L'état final suite à l'exploitation est illustré par le plan ci-dessous :



AEPE Gingko

Principes d'aménagement à l'état final

La zone sud et l'aire de traitement seront rendues à l'agriculture, et dans la zone nord sera créé un plan d'eau aux contours modelés et aux berges talutées. La superficie du plan d'eau sera de 260 000 m², avec une hauteur d'eau moyenne de 5 m.

Durant toute la durée de l'exploitation l'aire de traitement située à l'ouest de la zone regroupera à la fois, le stockage des produits finis et bruts, une installation de concassage-criblage-lavage d'une puissance de 817 kW, et une installation de production de béton prêt à l'emploi d'une capacité de malaxage de 1,5 m³. L'unité traitera les matériaux issus du site, mais également en provenance des autres sites du groupe à hauteur de 50 000 t/an.



Les matériaux seront extraits à la pelle-dragline (photo ci-contre). Ils seront ensuite emmenés vers l'unité de traitement sur un tapis de transport qui traversera une partie du site.

Afin de permettre aux camions d'accéder au site directement depuis la RD 2007, une voie d'accès au nord-ouest de l'aire de traitement sera réalisée, comme indiqué sur le plan ci-dessous :



Pour cela, un défrichement d'une partie de la zone boisée concernée est nécessaire sur une superficie de 5 600 m².

1.6 Cadre administratif et législatif

Au vu de la demande d'autorisation environnementale présentée par la société « Le Ciment Route » en vue de l'exploitation d'une carrière de sables et de graviers ainsi que des installations associées situées sur le territoire de la commune d'Ouzouer-sur-Trézée (Loiret), Monsieur le Préfet du Loiret a signé l'Arrêté préfectoral ordonnant l'ouverture de l'enquête publique le 18 avril 2019. Cette enquête publique concerne la commune d'Ouzouer-sur-Trézée, lieu d'implantation de l'exploitation, ainsi que trois autres communes comprises dans le périmètre d'affichage de cette installation classée : La Bussière, Briare et Gien.

Les enquêtes publiques portant sur les demandes d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement sont organisées suivant les dispositions des articles R.123-3 à R.123-27 et R.181-36 à R181-41 du code de l'Environnement.

1.7 Composition du dossier d'enquête

Le dossier constitué par le demandeur soumis à l'enquête publique et mis à la disposition du public à la mairie d'Ouzouer-sur-Trézée, comprend 9 documents et les plans de situation :

- Document 1 : La demande d'autorisation environnementale (295 pages A4)
- Document 2 : Etude d'Impact en 7 parties (776 pages A4)
- Document 3 : Résumés non Techniques (55 pages A4 format paysage)
- Document 4 : Etude des Dangers (95 pages A4)
- Document 5 : Analyse Paysagère et Patrimoniale (96 pages A3 format paysage)
- Document 6 : Etude Hydrogéologique (153 pages A4)
- Document 7 : Etude préalable sur l'économie agricole et mesures compensatoires (53 pages A4)
- Document 8 : Volet milieux naturels de l'étude d'impact environnementale actualisé suite à l'avis de la DREAL du 21/06/2018 (130 pages A4)
- Document 9 : Diagnostic et compensation zones humides actualisé suite à l'avis de la DREAL du 21/06/2018 (51 pages A4 format paysage)
- Carte de localisation – échelle 1/50000
- Plan des abords dans les 300 m autour de la zone de carrière – échelle 1/2500
- Plan d'ensemble - échelle 1/1500
- Plan d'ensemble de l'aire des installations – échelle 1/500

Par ailleurs, le dossier a été complété par les éléments suivants :

- L'avis de l'Autorité Environnementale et la réponse de la Société Le Ciment Route à cet avis.
- Copie d'un article du journal de Gien annonçant l'enquête publique et présentant le projet.
- L'arrêté du Préfet du Loiret ordonnant l'enquête publique.

II – ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE

2.1 Désignation et information du commissaire enquêteur

Par décision n° E19000066/45 en date du 9/04/2019, le Président du Tribunal Administratif d'Orléans m'a désigné comme commissaire enquêteur.

J'ai ensuite pris contact téléphonique avec Mme Nadège ROLAIN, du Service de la Sécurité de l'Environnement Industriel au sein de la Direction Départementale de la Protection des Populations du Loiret à la Préfecture du Loiret, afin de fixer les dates d'ouverture et de fermeture de l'enquête publique, ainsi que les dates des permanences. Suite à la parution de l'arrêté préfectoral ordonnant l'ouverture de l'enquête publique le 18 avril 2019, je me suis rendu à la Préfecture du Loiret le lundi 6 mai 2019 pour me faire remettre une copie du dossier et parapher le registre d'enquête et le dossier mis à la disposition du public.

Après contact téléphonique avec M Gilles DEROMEDI Directeur Général du groupe DCM, rendez-vous a été pris en accord avec la mairie d'Ouzouer-sur-Trézée pour le mardi 7 mai 2019. Je me suis rendu à la mairie d'Ouzouer-sur-Trézée le mardi 7 mai 2019 pour une réunion de présentation du projet de carrière en présence des responsables du projet au sein de la société Le Ciment Route, Mrs Deromedi et Baro, et du représentant de la mairie d'Ouzouer-sur-Trézée Mr Denis Gervais adjoint au maire. Suite à cette présentation je me suis rendu sur le site de la future carrière avec Mrs Deromedi et Baro. J'ai ainsi pu avoir une vision d'ensemble du projet dans son environnement. Une rencontre avec Mr Frissard, propriétaire de l'ensemble des terres du futur site d'exploitation, m'a permis également d'avoir sa propre vision du projet et de ses incidences éventuelles sur sa propre activité.

2.2 Information du public

Le public a été averti par un affichage de l'avis d'enquête publique format A2 sur les panneaux municipaux de la mairie d'Ouzouer-sur-Trézée, ainsi qu'à l'entrée des différents chemins menant au site de la future carrière, 2 au bord de la RD 2007 et 1 au bord de la RD 122. Cet affichage durant toute la durée de l'enquête, a également été réalisé sur les panneaux municipaux des 3 communes situées dans le périmètre d'affichage : La Bussière, Briare et Gien. .

En plus de l'affichage de l'avis d'enquête publique, celui-ci a été inséré dans les annonces légales des journaux suivants :

- La République du Centre, éditions du lundi 20 mai 2019 et du mardi 4 juin 2019.
- Le Journal de Gien, éditions du jeudi 16 mai 2019 et du jeudi 6 juin 2019.

2.3 Déroulement de l'enquête

L'enquête s'est déroulée régulièrement, sans aucun incident, du mardi 4 juin 2019 au vendredi 5 juillet 2019 inclus soit 32 jours consécutifs.

L'ensemble du dossier ainsi que le registre d'enquête ont été mis à la disposition du public à la mairie d'Ouzouer-sur-Trézée, aux heures d'ouverture de la mairie au public, ainsi que sur le site internet de la commune. Le dossier était également consultable sur le site internet de la préfecture du Loiret.

Je me suis tenu à la disposition du public à la Mairie d'Ouzouer-sur-Trézée, pour recevoir les éventuelles observations et apporter si nécessaire des explications, aux dates suivantes :

- Le jeudi 6 juin 2019, de 9h à 12h,
- Le samedi 22 juin 2019, de 9h à 12h,
- Le vendredi 5 juillet 2019, de 14h00 à 17h00.

Le public pouvait transmettre ses observations soit directement sur le registre d'enquête, soit par courrier postal adressé à mon nom à la mairie d'Ouzouer-sur-Trézée, soit par messagerie électronique.

A l'issue de l'enquête, le 5 juillet 2019 à 17h00, le registre a été clôturé par mes soins.

III – ANALYSE DU DOSSIER

Le dossier d'enquête a été réalisé par plusieurs bureaux d'études :

- Le Bureau d'Etudes DAT pour l'étude d'impact, l'étude des dangers et la coordination de l'ensemble ;
- L'agence Centre-Auvergne du CERA Environnement pour l'étude écologique ;
- L'Atelier d'Ecologie Paysagère et Environnementale Gingko pour l'étude paysagère ;
- La Chambre d'Agriculture du Loiret pour l'étude de compensation agricole ;
- La SARL Etudes Recherches Matériaux pour l'étude Hydrogéologique.

3.1 Contexte général du projet

Au départ, le projet de carrière s'appuie à la fois sur la nécessité pour l'entreprise de trouver une carrière de remplacement à celle de Neuvy sur Loire arrivant à expiration, et sur la nécessité de pouvoir répondre à une forte augmentation de la demande en granulats en particulier en provenance de la région parisienne, notamment en raison de la réalisation du « Grand Paris ».

L'emplacement de la future carrière devait être en cohérence avec le « SDAGE 2016-2021 » dont l'objectif essentiel est la réduction des extractions dans les lits majeurs des cours d'eau. L'exploitation projetée est totalement en accord avec cette demande en réorientant son activité vers des matériaux dits de substitution.

Par ailleurs, le gisement est important et doit permettre à l'entreprise de recentrer ses activités sur ce site idéalement situé géographiquement.

3.2 Qualité du dossier présenté

Le dossier de demande d'autorisation environnementale est dense, complet et bien argumenté. Il comprend l'ensemble des éléments prévus par le code de l'environnement et couvre l'ensemble des thèmes requis. Comme le note l'autorité environnementale Centre-Val de Loire dans son avis, le dossier identifie correctement l'ensemble des enjeux environnementaux liés au projet, ainsi que les dangers et les risques engendrés par l'installation, compte tenu de son environnement.

3.3 La description du projet

Le dossier présente précisément chaque phase d'exploitation du site ainsi que les différentes opérations qui seront réalisées pour obtenir les produits commercialisés.

Les horaires de fonctionnement de l'exploitation s'inscriront dans la plage 7h-20h uniquement les jours ouvrés. Les personnes présentes en permanence sur le site seront au nombre de 8 avec un maximum de 10, auxquelles s'ajouteront les chauffeurs des camions au nombre de 2 maximum.

L'extraction sera réalisée sur une hauteur de 9 m dans la partie sud et de 11 m dans la partie nord. Les matériaux extraits seront dirigés ensuite vers l'installation de concassage-criblage-lavage dont les chaînes de traitement seront commandés directement par automate depuis le poste de commande central. Les eaux chargées, issues du lavage des granulats, transiteront par un clarificateur alimenté en fluoculant afin de faciliter l'agglomération des particules d'argile contenues dans l'eau. Les boues seront ensuite poussées par une pompe vers un bassin de décantation créé en zone sud. Les différents bassins de décantation seront aménagés au fur et à mesure de l'avancée de l'extraction de la zone sud. Le circuit de lavage s'effectuera en circuit fermé.

Les besoins annuels en eau sont estimés à :

- 180 000 m³ pour le lavage des matériaux ;
- 10 000 m³ pour la centrale à béton.

Le prélèvement en eau (70 m³/h) sera réalisé dans un premier temps (7 ans maximum) à partir d'un forage d'irrigation existant, puis à partir du plan d'eau réalisé dans la zone nord lorsqu'il aura un volume suffisant.

Le ciment obtenu à partir de la centrale à béton sera stocké dans des silos étanches équipés de filtres. Il y aura 4 silos de 60 t.

Le stockage des différents produits utilisés (fluoculant, adjuvant, ...) sera réalisé dans un bungalow spécifique étanche et fermé.

L'accès au site d'exploitation se fera à partir de la route qui sera réalisée suite au défrichage d'une partie de la zone forestière séparant le site de la RD 2007. Un reboisement compensateur sur une superficie identique sera réalisé en continuité d'un boisement existant en limite sud-ouest de la zone nord.

Compte tenu de la capacité de production du site, le nombre de passage de poids-lourds par jour est estimé entre 108 et 124. Cette carrière se substituant à celle de Neuville sur Loire qui engendre en moyenne 68 passages par jour sur la RD 2007, cela représente une augmentation comprise entre 40 et 56 par jour. Le trafic journalier de poids-lourds sur la RD 2007 étant d'environ 650, pour un trafic total d'environ 3500 véhicules par jour, cette augmentation n'aura que peu d'incidence sur le trafic.

3.4 Les enjeux environnementaux et paysagers

Le dossier aborde l'ensemble des incidences possibles du projet sur l'environnement dans et aux abords du futur site d'exploitation. Sur le site proprement dit, en raison de la présence d'une majorité de grandes cultures, les enjeux pour les habitats naturels et la flore sont faibles, et le projet n'aura que peu d'impact sur la production agricole. Par ailleurs, à cause du couvert végétal qui borde à la fois la RD 2007 et la RD 122,

l'impact du projet sur le paysage sera relativement limité. Les principaux enjeux mis en avant par l'ensemble des études concernent :

- La biodiversité et les zones humides ;
- Les eaux et les milieux aquatiques ;
- Les mesures paysagères.

3.3.1 La biodiversité et les zones humides

Pour la faune, les enjeux sont considérés comme faibles, les espèces présentes étant assez communes ou n'utilisent le site que de manière secondaires. Seule la haie centrale qui longe l'ancienne ligne de chemin de fer offre une emprise favorable à la reproduction des espèces d'oiseaux. Cette haie sera conservée durant toute la durée de l'exploitation et seulement un aménagement de 3 passages de 10 m pour les besoins de l'exploitation sera réalisé.

Afin de compenser la destruction de la zone humide de 1,7ha sur la zone nord qui interviendra en fin de phase 3, une compensation à 100% en terme de fonctionnalité sera réalisée au sud de la zone d'exploitation sur la parcelle G4 de 2,217 ha appartenant au même propriétaire. Il sera créé une mare de 860 m² et un chapelet de mouillères/ornières, après enlèvement du système de drainage existant. La parcelle sera reconvertie en prairie.

3.3.2 Les eaux et les milieux aquatiques

L'emprise du projet n'intercepte aucun cours d'eau, le plus proche étant le ruisseau du Pont Chevron situé à 2,3 km de la zone. A proximité du projet la nappe alluviale apparaît être de faible productivité, la quasi-totalité des forages captant la nappe de la craie, qu'ils soient agricoles ou pour l'alimentation en eau potable. Le principal enjeu du projet est bien entendu de préserver la nappe de la craie. Cependant, la couche d'argiles à silex, très peu perméable, intercalée entre les alluvions et la craie, limite l'exposition de la nappe de la craie aux pollutions. L'extraction des matériaux se faisant uniquement dans la couche alluvionnaire, le risque de pollution de la nappe de craie sera donc très limitée. L'épaisseur exploitable varie ainsi de 8 m à 15 m selon la topologie du terrain et le toit des argiles.

3.3.3 Les mesures paysagères

Afin d'éviter toute visibilité extérieure à la carrière un certain nombre de mesures seront mises en place :

- Aménagement d'un merlon de protection visuelle et paysagère d'une hauteur de 3 m en limite nord de la zone. Ce merlon sera ensuite rogné au fur et à mesure de l'exploitation. La partie ouest de ce merlon sera engazonnée, et la partie est sera plantée avec des arbustes et des arbrisseaux.
- Plantation d'une haie multi-strates d'essences locales le long du chemin rural dit de Briare à Pont-Chevron en limite est de la zone. Cette plantation sera définitive.
- La maison de garde-barrière n° 68, située en limite de la zone et propriété de la SCI Frissard, restera inhabitée durant toute la durée de l'exploitation.

Ainsi, l'exploitation restera isolée de son environnement, et n'aura que peu d'incidence sur celui-ci. En particulier, le château de Pont-Chevron situé à environ 600 m du site ne sera pas affecté par la présence de la carrière.

3.5 Les dangers et les risques

L'étude des dangers analyse et évalue l'ensemble des dangers liés au projet. Les accidents potentiels liés à la présence de carburant, à la circulation des engins, à la présence de produits dangereux, d'équipements électriques peuvent être à l'origine d'un départ de feu, ou source de pollution. Les risques identifiés restent confinés sur le site d'exploitation qui sera intégralement fermé au public. Ainsi la carrière ne présente pas de danger manifeste pour le voisinage.

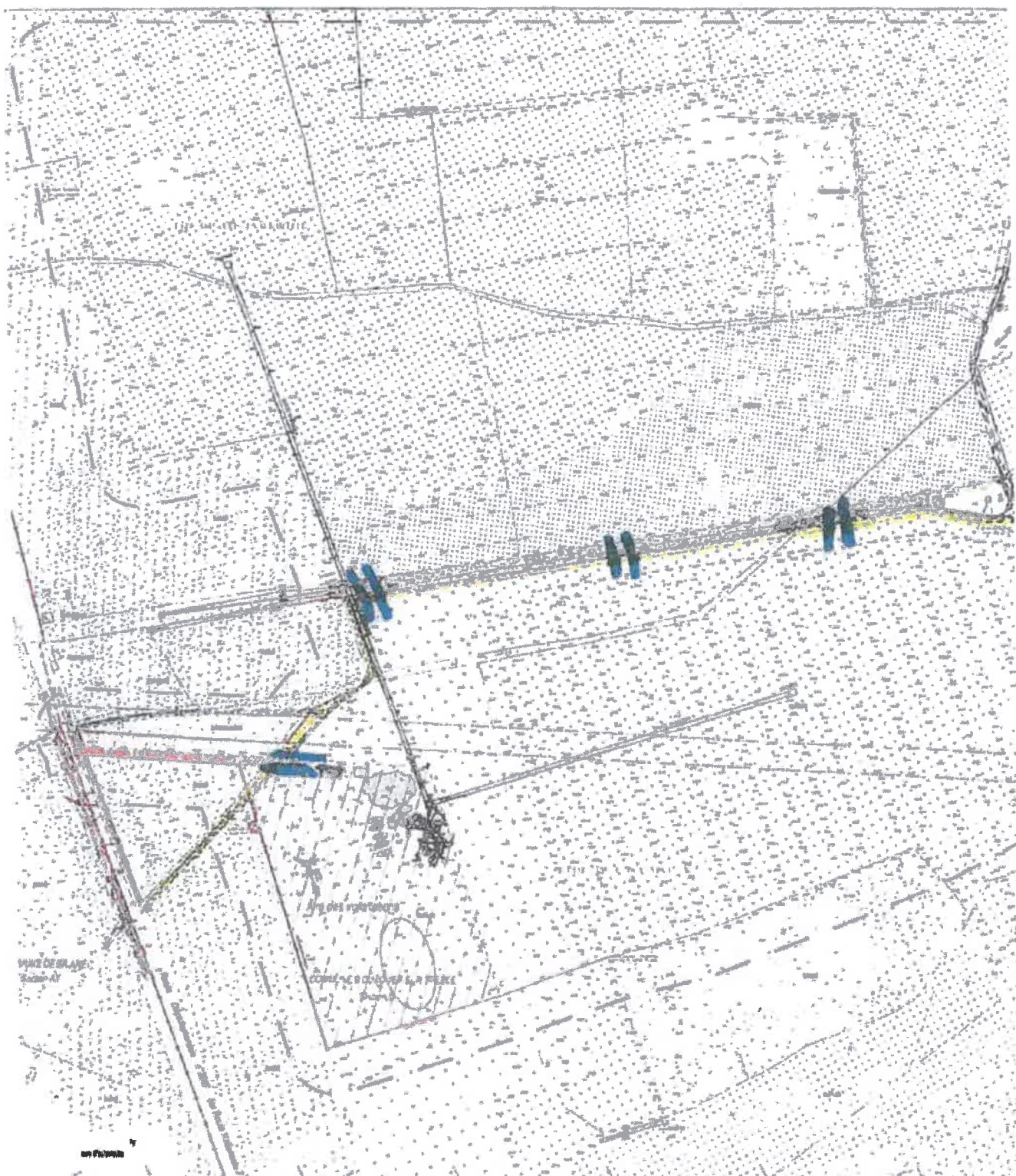
IV – BILAN DE LA CONSULTATION

L'occupation et l'utilisation des chemins par la société LE CIMENT ROUTE pour les besoins de la carrière sont encadrées par la convention de mise à disposition avec la commune d'OUZOUEUR SUR TREZEE signée le 25 janvier 2018 et jointe dans le dossier p 155 du document 45-CIMENT ROUTE-OUZOUEUR SUR TREZEE-1-DEMANDE.

Le passage des engins de chantiers, nécessaires à l'extraction de la zone nord de la carrière, se fera en quelques points précis du chemin G n°621. Leur position est indiquée dans le plan joint en annexe 1 de la convention et présenté ci-après.

CONVENTIONS LE CIMENT ROUTE/COMMUNE D'OUZOUEUR SUR TREZEE

ANNEXE I



Le CR 1 sera traversé en trois points sur une largeur de 10 m. Les véhicules sortant du site traverseront le CR 2.

La société mettra en œuvre toutes les mesures nécessaires pour que les traversées soient réalisées en toute sécurité (barrière, panneaux) et n'occasionnent aucune gêne pour les randonneurs qui pourront tout à fait continuer à l'utiliser.

Au vu des questionnements et interrogations des usagers, exprimés lors de l'enquête publique, la société prendra une mesure supplémentaire en faisant passer, en un point unique et précisément défini, la bande transporteuse en souterrain sous le chemin cadastré G n°621.

Commentaire :

Le passage de la bande transporteuse en souterrain sous le chemin de randonnée est une excellente chose qui devrait éviter toute gêne pour les randonneurs, et leur permettra de continuer à utiliser ce chemin durant l'exploitation de la carrière.

2 - La deuxième interrogation concerne le rétablissement du chemin dit « des mulets » à l'occasion de la création d'une zone humide au sud du projet. Cette nouvelle zone humide créée en compensation de l'impact du projet sur les zones humides du site d'exploitation, sera située juste en limite du chemin qui est l'objet actuellement d'un conflit avec le propriétaire.

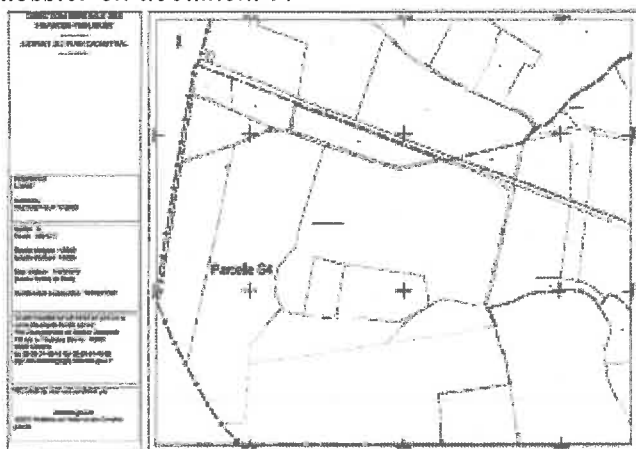
Question 2 : Que pouvez-vous répondre à cette demande de rétablissement du chemin actuellement fermé ? Un bornage de cette zone est-elle envisagée ?

Réponse de la société Le Ciment Route :

La superficie de 22 170 m² pour la zone humide à créer en compensation de la disparition de celle incluse dans la zone exploitable au nord du site sera prise dans la limite de la parcelle cadastrée section G n°4 qui appartient à un propriétaire privé. Sa localisation est jointe ci-dessous.



La zone vouée à cette mesure compensatoire sera précisément délimitée et matérialisée sur le terrain par un géomètre, en se référant à l'étude ZONES HUMIDES faite par le bureau d'études AEPE-GINGKO et jointe au dossier en document 9.



Extrait cadastral issu du site www.cadastre.gouv.fr

Le cadastre, présenté ci-avant, sur lequel le positionnement de la zone humide s'appuie, ne laisse apparaître aucun tracé de chemin rural dans l'emprise projetée.

Aussi, la discussion sur le rétablissement du chemin rural dit « des Mulets » ne semble pas concernée l'emprise de la zone humide à créer et est externe à la présente procédure.

Commentaire :

Le rétablissement du chemin nécessitera de nouvelles démarches en parallèle à la création de la nouvelle zone humide.

4.3 Commentaire général sur la participation du public

La participation du public à cette enquête publique a été faible, et elle n'a suscité que peu d'intérêt. Il me semble que les principales raisons de ce désintérêt sont les suivantes :

- Le site est situé dans une zone agricole loin des habitations.
- L'entreprise a su répondre aux craintes éventuelles des riverains du site en isolant complètement le site d'exploitation afin d'éviter toute nuisance potentielle.
- L'accès direct à la RD 2007 évite une cause de nuisance essentielle dans ce type d'activité, le trafic de poids-lourds.
- Globalement, le projet ne suscite aucun effet négatif, cependant il suscite quelques inquiétudes pour l'utilisation des chemins de randonnée.

4.4 Autres commentaires émis sur le projet

L'Autorité Environnementale (MRAE Centre-Val de Loire) a émis un avis, daté du 12 avril 2019, sur la qualité de l'étude d'impact et sur la prise en compte de l'environnement par le projet. Cet avis considère globalement que « le dossier prend bien en compte les incidences directes, indirectes, permanentes ou temporaires du projet sur l'ensemble des enjeux environnementaux identifiés ». Il fait cependant quelques recommandations sur les périodes de défrichage et de décapage, sur les points de suivi des niveaux sonores et sur l'origine de l'eau utilisée. Dans sa réponse datée du 26 avril 2019 la société Le Ciment Route accepte la mise en place de l'ensemble des recommandations de la MRAE.

Les élus de la commune d'Ouzouer sur trézée et de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye sont très satisfaits de ce projet et considèrent que celui-ci leur apportera un surplus d'activité intéressant pour les collectivités et leurs habitants. La mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols déclarant le projet d'exploitation d'une sablière d'intérêt général a été approuvée dans une délibération du Conseil Communautaire du 15 juin 2017.

Les riverains du site ne sont nullement opposés au projet de carrière si celui-ci ne perturbe pas leur environnement, ce qui semble être le cas, le maître d'ouvrage faisant le nécessaire pour cela. Par ailleurs, la création d'un plan d'eau à la fin de l'exploitation sera un atout touristique pour le château de Pont-Chevron et la location de gîtes aux abords du site.

Fait à Vienne en val le 31 juillet 2019



Le Commissaire Enquêteur *Gérard ARRIVAULT*

IV - DOCUMENTS ANNEXES

- 1 - Arrêté prescrivant l'enquête publique
- 2 - Annonces légales des journaux et article du « Journal de Gien »
- 3 - Certificats d'affichage des communes et constat d'affichage
- 4 - Certificat de mise à disposition du public
- 5 - Synthèse des observations du public
- 6 - Mémoire en réponse aux questionnements émis lors de l'enquête publique
- 7 - Observations écrites du public

ANNEXE 1

Arrêté prescrivant l'enquête publique



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU LOIRET

Direction départementale
de la protection des populations

Service sécurité de l'environnement industriel

ARRETE
prescrivant une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale
présentée par la société LE CIMENT ROUTE
en vue de l'exploitation d'une carrière et des installations associées
sur le territoire de la commune d'OUZOUER-SUR-TREZEE

Le Préfet du Loiret,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite

VU le code de l'environnement, notamment les articles L.123-9 à L.123-18, L.181-10 et R.123-1 à R.123-23,

VU l'arrêté ministériel du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R.123-11 du code de l'environnement,

VU la demande d'autorisation environnementale déposée par la société LE CIMENT ROUTE le 17 mai 2018, complétée le 21 février 2019, en vue de l'exploitation d'une carrière et des installations associées sur le territoire de la commune d'OUZOUER-SUR-TREZEE,

VU l'ensemble des pièces, plans et études réglementaires, notamment l'étude d'impact et son résumé non technique, produits à l'appui de la demande susvisée,

VU le rapport de l'inspecteur de l'environnement de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Centre-Val de Loire du 15 mars 2019,

VU la décision n° E190000666/45 de la Présidente du Tribunal Administratif d'ORLEANS désignant M. Gérard ARRIVAULT, administrateur de l'INSEE en retraite, en qualité de commissaire enquêteur,

VU la consultation de l'autorité environnementale, sur le fondement de l'article R.122-7 du code de l'environnement ;

CONSIDERANT que la demande présentée par la société LE CIMENT ROUTE est soumise à évaluation environnementale au titre de la rubrique 1c) du tableau annexé à l'article R.122-2 du code de l'environnement,

CONSIDERANT que, conformément aux dispositions de l'article L.123-2 du code de l'environnement, l'instruction de la demande susvisée comporte la réalisation d'une enquête publique,

SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture du Loiret,

ARRETE

Article 1^{er} : Objet de l'enquête publique

Une enquête publique est prescrite, dans les formes définies aux articles R.123-3 à R.123-27 du code de l'environnement, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société LE CIMENT ROUTE (siège social : 11 avenue Henri Barbusse – BP 91009 – 45701 VILLEMANDEUR) pour l'exploitation d'une carrière et des installations associées sur le territoire de la commune d'OUZOUER-SUR-TREZE, aux lieux-dits « Dépendances de la Tortillerie », « Dépendances de Pont Chevron » et « La Malpensée ».

Les activités soumises à autorisation sont reprises dans le tableau en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Période d'ouverture de l'enquête publique

L'enquête publique sera ouverte pendant 32 jours, du 4 juin au 5 juillet 2019 inclus.

Article 3 : Consultation du dossier d'enquête publique

Le dossier présenté par le pétitionnaire, comportant notamment une étude d'impact et son résumé non technique, ainsi que les pièces de procédures relatives à cette enquête publique, dont l'avis de l'autorité environnementale, sera déposé à la mairie d'OUZOUER-SUR-TREZEE où le public pourra en prendre connaissance, sur support papier et informatique, pendant les jours et heures habituels d'ouverture, et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet.

Ce dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'État dans le département du Loiret (<http://www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-risques/Risques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-I.C.P.E.-et-autorisation-unique>)

Le public pourra solliciter des informations sur le dossier auprès du siège social de la société LE CIMENT ROUTE.

Article 4 : Commissaire enquêteur, siège et permanences de l'enquête publique

M. Gérard ARRIVault, administrateur de l'INSEE en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif d'ORLEANS, siégera à la mairie d'OUZOUER-SUR-TREZEE pour recevoir les observations du public les jours et heures suivants :

- jeudi 6 juin 2019 de 9h00 à 12h00
- samedi 22 juin 2019 de 9h00 à 12h00
- vendredi 5 juillet 2019 de 14h00 à 17h00

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra également lui adresser ses observations et propositions par voie postale à la mairie d'OUZOUER-SUR-TREZEE, et par voie électronique à l'adresse suivante : ddpp-sei-lecimentroute@loiret.gouv.fr

Les observations formulées par le public par voie électronique seront publiées sur le site internet des services de l'État dans le département du Loiret dans les meilleurs délais.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique à la mairie d'OUZOUER-SUR-TREZEE, à la direction départementale de la protection des populations du Loiret (Service sécurité de l'environnement industriel) et sur le site internet des services de l'État dans le département du Loiret.

Article 5 : Publicité de l'enquête publique

Un avis portant à la connaissance du public la prescription de l'enquête est publié, par les soins du Préfet du Loiret et aux frais du pétitionnaire, 15 jours avant le début de l'enquête et rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux.

15 jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute sa durée, ce même avis est :

- affiché en mairie d'OUZOUER-SUR-TREZEE, commune d'implantation de l'installation, ainsi qu'en celles de LA BUSSIÈRE, BRIARE et GIEN, comprises dans le périmètre d'affichage de cette installation classée,
- publié sur le site internet des services de l'État dans le département du Loiret,
- affiché par le pétitionnaire dans les conditions fixées par l'arrêté ministériel du 24 avril 2012 susvisé.

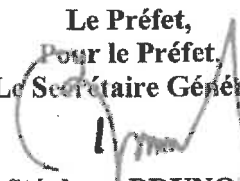
Article 6 : Décision à l'issue de l'enquête publique

A l'issue de la procédure, le Préfet du Loiret statuera sur la demande d'autorisation environnementale par arrêté de refus ou d'autorisation environnementale assorti de prescriptions.

Article 7 : Application

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret, le commissaire enquêteur, les Maires d'OUZOUER-SUR-TREZEE, LA BUSSIÈRE, BRIARE et GIEN sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT À ORLÉANS, LE 18 AVR. 2019

Le Préfet,
 Pour le Préfet,
 Le Secrétaire Général

 Stéphane BRUNO I

**Classement des activités projetées par la société LE CIMENT ROUTE
sur le territoire de la commune d'OUZOUER-SUR-TREZEE**

Installations relevant de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

Rubrique	Alinéa	Régime (A, E, D)	Libellé de la rubrique (activité)	Volume autorisé
2510	1	A	Exploitation de carrière	390 000 t/an maximum Périmètre d'autorisation : 89,2 ha
2515	1	E	Installation de traitement de produits minéraux	Installation de concassage/criblage et lavage d'une puissance de 817 kW
2517	1	E	Station de transit de produits minéraux	Surface de 60 000 m ²
2518	b	D	Centrale à béton	Capacité de malaxage 1,5 m ³

Installations relevant de la nomenclature IOTA (Loi sur l'eau) :

Rubrique	Régime (A, D)	Libellé de la rubrique (opération)	Critère de classement	Nature de l'installation
3.2.3.0	A	Plans d'eau permanents ou non	Superficie supérieure ou égale à 3 ha	Superficie du plan d'eau final : 260 000 m ²
3.3.1.0	A	Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais	Zone asséchée ou mise en eau supérieure ou égale à 1 ha	Suppression d'une zone humide d'une superficie de 1,7 ha
1.1.1.0	D	Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau.	Sans seuil	2 piézomètres à créer
1.1.2.0	D	Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère, à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé.	Volume total prélevé supérieur à 10 000 m ³ /an mais inférieur à 200 000 m ³ /an	Besoin en eau de 190 000 m ³ /an : 180 000 m ³ /an pour le lavage des granulats et 10 000 m ³ /an pour la centrale à béton

A : Autorisation
E : Enregistrement
D : Déclaration

ANNEXE 2

**Annonces légales des journaux et article
du « Journal de Gien »**

Annonces classées

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

PREFET DU LOIRET

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR LA CRÉATION D'UN BASSIN DE RÉTENTION D'EAUX PLUVIALES COMMUNE DE SAINT-DENIS-EN-VAL

Par arrêté du 8 avril 2019, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 17 jours, est prescrite du lundi 3 juin au mercredi 19 juin 2019 inclus. Au terme de la procédure, une décision d'autorisation environnementale ou de refus pourra être adoptée par arrêté préfectoral.

Le commissaire enquêteur est M. Pascal VEUILLE, retraité de l'armée de l'air, en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comprenant notamment l'étude d'incidence environnementale, est consultable : sur le site internet : www.loiret.gouv.fr

Le public pourra formuler ses observations par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : dtd-observ-scienscordes@loiret.gouv.fr

Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet susmentionné

sur support papier, en mairie de Saint-Denis-en-Val, siège de l'enquête (ouverte les lundi, mardi, mercredi et jeudi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30, le vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30, et le samedi, de 9 heures à 12 heures). Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à disposition non mobiles, coté et paroché par le commissaire enquêteur, disponible en mairie de Saint-Denis-en-Val. Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : mairie de Saint-Denis-en-Val, 60, rue de Saint-Denis, 45360 Saint-Denis-en-Val, à l'attention du commissaire enquêteur; elles seront ensuite annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête

Toutes les observations, propositions et contre-propositions, quelle que soit la forme de leur dépôt, seront portées à la connaissance du public sur le site de la préfecture du Loiret.

La commune concernée est Saint-Denis-en-Val

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie de Saint-Denis-en-Val : - mercredi 5 juin 2019, de 9 heures à 12 heures ; - mercredi 19 juin 2019, de 14 h 30 à 17 h 30.

Dès réception du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, celui-ci sera transmis à la disposition du public, en mairie de Saint-Denis-en-Val et sur internet, pendant un an, à l'adresse suivante : www.loiret.gouv.fr

Des informations sur le projet peuvent être demandées aux maires de Saint-Denis-en-Val, à l'adresse suivante : M. Jean-Benoît LAFITE, maire de Saint-Denis-en-Val, 60, rue de Saint-Denis, 45360 Saint-Denis-en-Val, tél. 02 38 32 23 48, courriel : jeanbenoit.lafite@loiret.gouv.fr

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Le préfet du Loiret communique : une enquête publique de 32 jours sera ouverte, du 4 juin au 5 juillet 2019 inclus, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société LE CIMENT ROUTE, au vue de l'exploitation d'une carrière de sables et graviers et des installations associées à Ouzouer-sur-Trézée, aux lieux-dits « Dépendances de la Tourbière », « Dépendances de Pond Chevrons » et « La Malpensée ».

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, son résumé non technique et l'évis de l'autorité environnementale, sera déposé à la mairie d'Ouzouer-sur-Trézée où le public pourra en prendre connaissance, sur supports papier et numérique, pendant les jours et heures habituels d'ouverture de cette mairie, et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet.

Ce dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'état dans le département du Loiret (<http://www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-risques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l'environnement/L.C.P.E.-et-autorisation-unique>)

Le public pourra solliciter des informations sur le dossier auprès de la société LE CIMENT ROUTE, 11, avenue Henri-Barbusse, BP 91009, 45701 Villamandeur.

Le commissaire enquêteur, M. Gérard ARRIVALDI, administrateur de l'INSEE en retraite, siégera à la mairie d'Ouzouer-sur-Trézée pour recevoir les observations du public le jeudi 6 juin 2019 de 9 heures à 12 heures, le samedi 22 juin 2019 de 9 heures à 12 heures et le vendredi 5 juillet 2019 de 14 heures à 17 heures

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra également lui adresser ses observations et propositions par voie postale à la mairie d'Ouzouer-sur-Trézée, et par voie électronique à l'adresse suivante : dtdp-sei-lecimentroute@loiret.gouv.fr

Les observations formulées par voie électronique seront publiées sur le site internet des services de l'état dans le département du Loiret dans les meilleurs délais.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique à la mairie d'Ouzouer-sur-Trézée, à la direction départementale de la protection des populations du Loiret (Service sécurité de l'environnement indus-triel) et sur le site internet des services de l'état dans le département du Loiret.

A l'issue de la procédure, le préfet du Loiret prendra un arrêté de refus ou d'autorisation assorti de prescriptions

COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-LOIRE

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Le préfet du Loiret communique : Une consultation du public est ouverte, du 31 mai 2019 au 27 juin 2019 inclus, sur le projet présenté par la SAS ROLAND pour exploiter une installation de stockage de déchets inertes relevant au régime de l'entreposage classé sous la rubrique 2760-3 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement à Châtillon-sur-Loire, chemin rural n° 26, lieu-dit « La Montagne de Plat ».

Le dossier est déposé à la mairie de Châtillon-sur-Loire, où le public peut en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet.

Les observations peuvent également être adressées par voie postale au préfet du Loiret, DDPP, SJI, 181, rue de Bourgogne, 45042 Orléans Cedex ou par voie électronique à l'adresse interne : dtdp-sei-roland@loiret.gouv.fr

La demande du pétitionnaire est également consultable sur le site internet de la préfecture : www.loiret.gouv.fr

A l'issue de la procédure, le préfet du Loiret prend un arrêté d'entreposage assorti des prescriptions générales, éventuellement complétées de prescriptions particulières, ou un arrêté de refus ou de décision d'insuffisance de la demande d'entreposage selon le résultat de l'autoévaluation, assortie d'étude d'impact, étude de danger et enquête publique.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BERRY LOIRE PUISAYE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

SUR LE PROJET D'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLU) ET LE PROJET DE SIX PÉRIMÈTRES DÉLIMITÉS DES ABORDS (PPA)

Par arrêté n° 2019-002 du 10 mai 2019, le président de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique sur le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal et sur le projet de six périmètres délimités des abords.

Le dossier est consultable sur le site internet de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye : www.ccberryloirepuisaye.fr

Le public pourra formuler ses observations par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : dtd-observ-scienscordes@loiret.gouv.fr

Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet susmentionné

sur support papier, en mairie de Saint-Denis-en-Val, siège de l'enquête (ouverte les lundi, mardi, mercredi et jeudi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30, le vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30, et le samedi, de 9 heures à 12 heures).

Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à disposition non mobiles, coté et paroché par le commissaire enquêteur, disponible en mairie de Saint-Denis-en-Val. Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : mairie de Saint-Denis-en-Val, 60, rue de Saint-Denis, 45360 Saint-Denis-en-Val, à l'attention du commissaire enquêteur; elles seront ensuite annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête

Toutes les observations, propositions et contre-propositions, quelle que soit la forme de leur dépôt, seront portées à la connaissance du public sur le site de la préfecture du Loiret.

La commune concernée est Saint-Denis-en-Val

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie de Saint-Denis-en-Val : - mercredi 5 juin 2019, de 9 heures à 12 heures ; - mercredi 19 juin 2019, de 14 h 30 à 17 h 30.

Dès réception du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, celui-ci sera transmis à la disposition du public, en mairie de Saint-Denis-en-Val et sur internet, pendant un an, à l'adresse suivante : www.loiret.gouv.fr

Des informations sur le projet peuvent être demandées aux maires de Saint-Denis-en-Val, à l'adresse suivante : M. Jean-Benoît LAFITE, maire de Saint-Denis-en-Val, 60, rue de Saint-Denis, 45360 Saint-Denis-en-Val, tél. 02 38 32 23 48, courriel : jeanbenoit.lafite@loiret.gouv.fr

9 heures à 12 heures
- A la mairie d'Ouzouer-sur-Trézée aux jours et heures habituels d'ouverture, soit le lundi, de 14 heures à 17 heures, le mardi, de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures, le mercredi, de 10 heures à 12 heures, le vendredi, de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures et le samedi, de 9 heures à 12 heures.
- A la mairie de Pierrefitte-ès-Bos aux jours et heures habituels d'ouverture, soit le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi, de 8 h 30 à 12 heures.
- A la mairie de Saint-Firmin-sur-Loire aux jours et heures habituels d'ouverture, soit le lundi, de 13 h 30 à 17 h 30 et le mardi ou vendredi, de 9 heures à 12 heures.

- A la mairie de Thou aux jours et heures habituels d'ouverture, soit le lundi et le vendredi, de 17 heures à 19 heures.
La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public :
- Au siège de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye le lundi 3 juin, de 9 heures à 12 heures et le jeudi 4 juillet, de 14 heures à 17 heures.
- A la mairie d'Adon le mardi 2 juillet, de 14 h 30 à 17 h 30.
- A la mairie d'Aully-le-Château le vendredi 7 juin, de 14 h 30 à 17 h 30.
- A la mairie de Bazilly-en-Puisaye le mercredi 12 juin, de 14 heures à 17 heures.

- A la mairie de Beaulieu-sur-Loire le mardi 25 juin, de 14 h 30 à 17 h 30.
- A la mairie de Bonny-sur-Loire le vendredi 7 juin, de 9 heures à 12 heures et le jeudi 4 juillet, 14 heures à 17 heures.
- A la mairie de Breteau le jeudi 13 juin, de 9 heures à 12 heures.
- A la mairie de Briare le samedi 22 juin, de 9 heures à 12 heures.
- A la mairie de Cernoy-en-Berry le mardi 25 juin, de 9 heures à 12 heures.
- A la mairie de Champouet le mardi 18 juin, de 14 heures à 17 heures.
- A la mairie de Châtillon-sur-Loire le mardi 11 juin, de 9 heures à 12 heures et le mardi 18 juin, de 14 heures à 17 heures.

- A la mairie de Donnemur-en-Puisaye le lundi 17 juin, de 9h30 à 12 h 30.
- A la mairie d'Escorpelles le vendredi 21 juin, de 14 h 30 à 17 h 30.
- A la mairie de Faverelles le mardi 25 juin, de 9 heures à 12 heures.
- A la mairie de Feins-en-Gâtinais le jeudi 27 juin, de 9 heures à 12 heures.
- A la mairie de La Bussière le mardi 2 juillet, de 9 heures à 12 heures.
- A la mairie d'Ouzouer-sur-Trézée le vendredi 7 juin, de 13 heures à 18 heures.
- A la mairie d'Ouzouer-sur-Loire le mardi 11 juin, de 14 heures à 17 heures.
- A la mairie de Pierrefitte-ès-Bos le mardi 18 juin, de 9 heures à 12 heures.
- A la mairie d'Ouzouer-sur-Loire le lundi 17 juin, de 14 h 30 à 17 h 30.
- A la mairie de Thau le vendredi 21 juin, de 17 heures à 19 heures.

L'évolution environnementale du projet de PLU et son résumé non technique, qui figurent dans le rapport de présentation, et l'avis tacite relatif sont sous observation de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement seront joints au dossier d'enquête publique.

Le dossier de Plan local d'urbanisme intercommunal ainsi que les six périmètres délimités des abords modifiés seront consultables librement sur le site internet de la communauté de communes ou bien suivant <http://www.cc-berryloirepuisaye.fr/information/6905/urbanisme-plu>

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis au siège de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye ainsi que dans chaque mairie et ce pendant un an à compter de la date de transmission. Ils seront également publiés sur le site internet de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye et tenus à disposition du public pendant un an à compter de la date de transmission.

Le président, M. Alain BERTRAND.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis au siège de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye ainsi que dans chaque mairie et ce pendant un an à compter de la date de transmission. Ils seront également publiés sur le site internet de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye et tenus à disposition du public pendant un an à compter de la date de transmission.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis au siège de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye ainsi que dans chaque mairie et ce pendant un an à compter de la date de transmission. Ils seront également publiés sur le site internet de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye et tenus à disposition du public pendant un an à compter de la date de transmission.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis au siège de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye ainsi que dans chaque mairie et ce pendant un an à compter de la date de transmission. Ils seront également publiés sur le site internet de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye et tenus à disposition du public pendant un an à compter de la date de transmission.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis au siège de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye ainsi que dans chaque mairie et ce pendant un an à compter de la date de transmission. Ils seront également publiés sur le site internet de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye et tenus à disposition du public pendant un an à compter de la date de transmission.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis au siège de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye ainsi que dans chaque mairie et ce pendant un an à compter de la date de transmission. Ils seront également publiés sur le site internet de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye et tenus à disposition du public pendant un an à compter de la date de transmission.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis au siège de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye ainsi que dans chaque mairie et ce pendant un an à compter de la date de transmission. Ils seront également publiés sur le site internet de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye et tenus à disposition du public pendant un an à compter de la date de transmission.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis au siège de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye ainsi que dans chaque mairie et ce pendant un an à compter de la date de transmission. Ils seront également publiés sur le site internet de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye et tenus à disposition du public pendant un an à compter de la date de transmission.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis au siège de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye ainsi que dans chaque mairie et ce pendant un an à compter de la date de transmission. Ils seront également publiés sur le site internet de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye et tenus à disposition du public pendant un an à compter de la date de transmission.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis au siège de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye ainsi que dans chaque mairie et ce pendant un an à compter de la date de transmission. Ils seront également publiés sur le site internet de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye et tenus à disposition du public pendant un an à compter de la date de transmission.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis au siège de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye ainsi que dans chaque mairie et ce pendant un an à compter de la date de transmission. Ils seront également publiés sur le site internet de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye et tenus à disposition du public pendant un an à compter de la date de transmission.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis au siège de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye ainsi que dans chaque mairie et ce pendant un an à compter de la date de transmission. Ils seront également publiés sur le site internet de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye et tenus à disposition du public pendant un an à compter de la date de transmission.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis au siège de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye ainsi que dans chaque mairie et ce pendant un an à compter de la date de transmission. Ils seront également publiés sur le site internet de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye et tenus à disposition du public pendant un an à compter de la date de transmission.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis au siège de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye ainsi que dans chaque mairie et ce pendant un an à compter de la date de transmission. Ils seront également publiés sur le site internet de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye et tenus à disposition du public pendant un an à compter de la date de transmission.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis au siège de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye ainsi que dans chaque mairie et ce pendant un an à compter de la date de transmission. Ils seront également publiés sur le site internet de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye et tenus à disposition du public pendant un an à compter de la date de transmission.

PETITES ANNONCES

Votre petite annonce par téléphone au 0 825 818 818

BONNES AFFAIRES

ANTIQUITES ANCIENNES

ACHÈTE, toutes bouteilles vin, toutes années, bonne ou plus bonne à boire, s'il ret 43947526, M. BARDOT, tél. 06.09.90.51.34, 69910

MEUBLES

TABLE RECTANGULAIRE, L. 1,50 m, l. 1 m, avec 2 allonges de 25 cm chacune, plus les 6 chaises, l'ensemble pour 100 €. Tél. 02.38.35.13.15, Beaulieu-sur-Loire. 629256

ELECTROMÉNAGER

VEND ROTAVATOR, largeur 1,70 m, à tracteur, broyeur végétal. Tél. 06.85.32.88.73, 62481

VITTEMENTS

VETEMENTS-CHAUSSURES, à vendre, chaussures randonnée 142, Forclaz imperméables -40 €, manteau femme blanc fourrure, cache-moteuse intérieur, T40, 50 €. Tél. 06.87.08.06.67, 630372

AGRICULTURE

MATÉRIELS AGRICOLES

VEND MOYENNEUSE Veris et Loisirs, VL 156 H, bon état, 200 €. Tél. 02.38.32.23.48, 624905

RENAUD 22 à vendre, une herse Kuhn, 2,50 m, avec Paker, une remorque 6 tonnes, coté abattable. Tél. 02.38.32.23.48, 624832

BRICOLAGE

46 M² de PAQUET, pointe de Hongrie, à vendre. Tél. 02.38.32.23.48, 618828

LOISIRS-DÉTENTE

COLLECTIONS

ACHÈTE BABYFOOT, de bar, TBE. Tél. 02.38.67.08.26 ou 06.48.17.60.66, 626985

RECHERCHES

RECHERCHE REBOUTEUSE, pour l'est du Loiret, très compétent. Tél. 02.38.32.32.52, 629295

OCASIONS DIVERSES

PIED LAMPADAIRE, fer forgé blanc, 1,50 m hauteur, 100 €. Tél. 06.87.08.06.67, 630379

REMORQUE, 230x130 cm, état neuf, 600 €, remorque 110x80 cm, moteur HB Yamaha 3 CV, peu servi, 400 €, étou, perceuse, pistolet à peinture, 100 €. Tél. 06.81.86.96.74, 630431

TRACTEUR John Deere 2040 + 12CV Citroën 1972, sièges à restaurer, pressoir à cidre, casse pommes, karcher 140 bars triphasé John Deere. Tél. 02.38.32.11.59, 625266

CHASSE PÊCHE

CHASSE

ACTIONS

ACTIONNAIRES, chasse du dimanche, petits et gros gibiers, recherche actionnaires, ambiance conviviale, 330 € rendez-vous de chasse. Tél. 02.38.67.82.75 ou 06.76.76.06.03, 625334

CHASSE D'AMIS, recherche actionnaires, petits et gros gibiers, ambiance conviviale, 330 € rendez-vous de chasse. Tél. 02.38.67.82.75 ou 06.76.76.06.03, 625334

ACTIONNAIRES, chasse du dimanche, petits et gros gibiers, recherche actionnaires, ambiance conviviale, 330 € rendez-vous de chasse. Tél. 02.38.67.82.75 ou 06.76.76.06.03, 625334

ACTIONNAIRES, chasse du dimanche, petits et gros gibiers, recherche actionnaires, ambiance conviviale, 330 € rendez-vous de chasse. Tél. 02.38.67.82.75 ou 06.76.76.06.03, 625334

PÊCHE

PÊCHE A LA JOURNÉE, carpes, no kill, carpodrome grosse densité, ligne flottante au feeder, hôte-tenant, près de Sully-sur-Loire 45, 15 € la journée. Tél. 06.82.28.12.19, 623206

MARIAGES FAMILIERS

RENCONTRES

PARTICULIERS

GRATUIT, recevez l'extrait journal rencontres sérieux entre particuliers, 4,500 PA avec numéro de téléphone. UNION HARMONIEUSE, tél. 02.41.74.06.93 24H/24 www.uh7.odaviva.com 604931

MONSIEUR PROCHE BE-TRATTE, gai, généreux, désire rencontre projet sérieux vacances + voyages + camping-car + et si affinités avec dame 55-60 ans amical nature, marche, danse. Ecrire CFP, BP 90124, 63020 Clermont-Fd cedex 2 sous réf. [DOM-00626425] 62745

Avis d'obsèques / Annonces classées

43

AVIS D'OBSÈQUES

Consultation des avis
Département des condoléances
Témoignages de sympathie
sur
larep.fr
rubrique annonces
et sur le site de notre partenaire
dansnoscoeurs.fr

Les obsèques célébrées ce jour
- Loiret -
Condoléances sur www.dansnoscoeurs.fr

Bazoches-les-Gallerandes
15 h 00 : Gisèle LEPRINCE, en l'église.
Ménétreau-en-Villette
15 h 00 : Maria PESSOA, en l'église.
Orléans
16 h 00 : Serge ANDRÉ, au Grand Cimetière.
Ouzouer-sur-Trézée
15 h 30 : Yvette POUTHIER, en l'église.
Saint-Jean-de-la-Ruelle
14 h 00 : Monique BERRUÉ, église Saint-Jean-Baptiste.
Saran
15 h 00 : Liliane HUGOT, au centre funéraire des ifs.
() Les obsèques célébrées ce jour, ayant fait l'objet d'un avis dans le journal.*

CHÉCY

Philippe et Chantal VANNIER,
Dominique et Marie-Chantal VANNIER,
ses enfants ;
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants
ont la tristesse de vous faire part du décès de
Monsieur Jack VANNIER
survenu le 17 mai 2017, à l'âge de 83 ans.
Les obsèques religieuses seront célébrées le
jeudi 23 mai 2019, à 10 h 30, en l'église Saint-
Pierre-Saint-Germain de Chécy, suivies de l'in-
humation au cimetière communal.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remer-
ciements.
PF Caton, Chécy (02.38.91.43.42).

694695

OLIVET

Isabelle et Nicolas PIERRAT, leurs enfants,
Ses proches
ont la tristesse de vous faire part du décès de
Madame Louise DÉZÉMARD
née BAUCHOT
survenu le mardi 14 mai 2019, à l'âge de
98 ans.
La cérémonie religieuse aura lieu le mer-
credi 22 mai 2019, à 14 h 45, en l'église No-
tre-Dame du Val, à Olivet.
Le présent avis tient lieu de faire-part et de
remerciements.
PFG, Orléans (02.38.53.15.15).

694490

FINANCIÈRE PASCAL SIMON
SASU en liquidation au capital de 235.000 €
Siège social : 39, rue Abbé-Pasty, 45130 Baule
RCS Orléans 442.313.474

AVIS DE DISSOLUTION

Par décision du 6 mai 2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la SASU FINANCIÈRE PASCAL SIMON à compter du 5 mai 2019 et sa mise en liquidation. M. PASCAL SIMON s'est nommé liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et convenir de la clôture de celle-ci. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Orléans. Le siège de la liquidation est fixé 39, rue Abbé-Pasty, 45130 Baule, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Mention sera faite au RCS d'Orléans.

612842

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 16 mai 2019, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :

Forme : société à responsabilité limitée.

Dénomination sociale : CEO SERVICES

Objet social : prise de participation dans toute société

Siège social : 4, allée de la Marchandise, ZA de la Salle, 45370 Cléry-Saint-André.

Capital : 1.000 €.

Talence : M. Clément DA SILVA, demeurant 243, rue de la Plaine-d'Azene, 45370 Cléry-Saint-André.

Durée : 99 ans, à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés d'Orléans

Pour avis.

ANNONCES LEGALES ET ADMINISTRATIVES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Le préfet du Loiret communique : une enquête publique de 321 jours sera ouverte, du 4 juin au 5 juillet 2019 inclus, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société LE CIMENT ROUTE, en vue de l'exploitation d'une carrière de sables et graviers et des installations associées à Ouzouer-sur-Trézée, aux lieux-dits « Dépendances de la Tourillerie », « Dépendances de Pont Cherron » et « La Malpensée ».

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, son résumé non technique et l'avis de l'autorité environnementale, sera déposé à la mairie d'Ouzouer-sur-Trézée où le public pourra en prendre connaissance, sur supports papier et numérique, pendant les jours et heures habituels d'ouverture de cette mairie, et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet.

Ce dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'état dans le département du Loiret (<http://www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-risques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-C.P.E.-et-autorisation-environnementale>)

Le public pourra solliciter des informations sur le dossier auprès de la société LE CIMENT ROUTE, 11, avenue Henri-Battasse, BP 91009, 45701 Villemondeur

Le commissaire enquêteur, M. Gérard ARRIVAULT, administrateur de l'INSEE en retraite, siégera à la mairie d'Ouzouer-sur-Trézée pour recevoir les observations du public le jeudi 6 juin 2019 de 9 heures à 12 heures, le samedi 22 juin 2019 de 9 heures à 12 heures et le vendredi 5 juillet 2019 de 14 heures à 17 heures.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra également lui adresser ses observations et propositions par voie postale à la mairie d'Ouzouer-sur-Trézée, et par voie électronique à l'adresse suivante : depp-se-levromentroute@loiret.gouv.fr

Les observations formulées par voie électronique seront publiées sur le site internet des services de l'état dans le département du Loiret dans les meilleurs délais.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique à la mairie d'Ouzouer-sur-Trézée, à la direction départementale de la protection des populations du Loiret (Service sécurité de l'environnement industriel) et sur le site internet des services de l'état dans le département du Loiret.

À l'issue de la procédure, le préfet du Loiret prendra un arrêté de refus ou d'autorisation assorti de prescriptions.

ANNONCES OFFICIELLES
0 826 09 01 02

AVIS D'ATTRIBUTION

Organisme adhérent : LES SIDENCES DE L'ORLÉANAIS, OpA d'Orléans Métropole, Monsieur le Directeur général, 16, avenue de la Mouillère, BP 18119, 45081 Orléans Cedex 2,
m. : correspondance@sidus-france.com
web : <http://www.residences-orleans.com>

Objet : 7, rue du Panier à Orléans, réfection de la cour intérieure.

Détail d'exécution des travaux : 6 mois.

Nature du marché : travaux.

Procédure adoptée.

Classification CPV : principale : 4512700. Travaux d'aménagement paysager.

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
- 60 % valeur technique
- 40 % prix des prestations

Instance chargée des procédures de recours : tribunal administratif d'Orléans, 28, rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans Cedex 2, tél. 02.38.77.59.00, fax 02.38.53.85.16, greffe.ta-orleans@juradm.fr

Attribution du marché :
Date d'attribution : 13 juin 2019
TP GABRIEL, 168, route de Sannatton, 45650 Saint-Jean-le-Blonc, Montfort III 79.161.54

Envoi à la publication : le 16 mai 2019.

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://residences-orleans.marchés-publics.info>

AVIS D'ATTRIBUTION

CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE
Ginette VALLÉE, son épouse ;
Véronique, Christophe (†), Ludovic,
Nathalie et Agnès,
ses enfants ;
Sergio, Lydia, Thierry et Bruno,
sa belle-fille et ses gendres ;
Christophe, Sophie, Caroline, Maxime,
Ludvine, Stéphanie, Manon,
Alexis et Charlie,
ses petits-enfants ;
Lonna, Emma, Suzanne, Anaé, Enéa,
Eléna et Léo,
ses arrière-petits-enfants ;
Les familles VALLÉE, MOTROT et PETIT
ont la douleur de vous faire part du décès de
Monsieur James VALLÉE
survenu en son domicile le 18 mai 2019, dans
sa 88^e année.
Les obsèques civiles seront célébrées le mer-
credi 22 mai 2019, à 15 heures, au cimetière
de Châteauneuf-sur-Loire.
Fleurs naturelles uniquement.
Pas de plaques.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remer-
ciements.
PF Guénin Caton, Châteauneuf.
Condoléances sur www.dansnoscoeurs.fr

INGRÉ — CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE
DEBERNE Claude, son époux ;
Marie-Christine et Francis, ses enfants ;
Quentin, Salomé, Anouk et Pacôme,
ses petits-enfants,
Et toute la famille
ont la tristesse de vous faire part du décès de
Madame Jacqueline DEBERNE
née ASSÉLIN
La cérémonie religieuse aura lieu le mer-
credi 22 mai 2019, à 15 heures, en l'église
d'Ingré, suivie de l'inhumation au cimetière
de la commune.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remer-
ciements.
PF Caton, La Chapelle (02.38.81.32.73).

694741

ORLÉANS

M. Jean-Claude PALLU, son époux ;
Christine et Hervé MICHENET,
Olivier et Emmanuelle PALLU,
Stéphanie et Rodolphe THOMAS,
ses enfants ;
Julien et Estelle, Tom,
Eliott, Zoé, Marius,
Chloé, Louna, Naomi,
ses petits-enfants ;
Sa sœur, son frère,
ses belles-sœurs et beaux-frères
Et toute la famille
ont la tristesse de vous faire part du décès de
Madame Odile PALLU
née GIBERT
survenu le 16 mai 2019, dans sa 78^e année.
La cérémonie religieuse aura lieu le mer-
credi 22 mai 2019, à 15 heures, en l'église
Saint-Marc d'Orléans.
Pas de plaques.
Fleurs naturelles uniquement.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remer-
ciements.
PFM Degnyngy, Orléans (02.38.86.20.42).

694762

VIE DES SOCIÉTÉS

SCI MATHILDE
Société civile immobilière au capital de 5.000 €
Siège : 17, rue Pierre, 45140 Ingré
RCS Orléans 499.432.587

Par décision des associés au 1^{er} mai 2019, il a été décidé de transférer le siège social au 10, rue Maison-Neuve, 45130 Meung-sur-Loire. Mention au RCS d'Orléans.

SACBCT
Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 €
Siège social : 317, rue de Baraclos, 45130 Huisseau-sur-Mauves
RCS Orléans 534.009.121

MODIFICATION DU CAPITAL

Survenu décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 janvier 2019, il a été décidé d'augmenter le capital d'une somme de 90 000 € pour le porter de 10.000 € à 100.000 €. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au greffe du tribunal de commerce d'Orléans.

63242

POUR LA RÉCEPTION DES TEXTES NÉCROLOGIQUES

Du lundi au vendredi
de 9h à 20h
Week-end et jours fériés
de 18h à 20h

0 825 31 10 10 Service 0,18 €/min + prix appel

Mail : obseques@centrefrance.com
avec vos coordonnées complètes
(nom + adresse + téléphone)

POUR VOS
ANNONCES OFFICIELLES

0 826 09 01 02

centreofficielles.com

Avis d'obsèques / Annonces classées

AVIS D'OBSÈQUES

Consultation des avis
Dépôt gratuit de condoléances
Témoignages de sympathie
sur
larep.fr
rubrique annonces
et sur le site de notre partenaire
dansnoscoeurs.fr

Les obsèques célébrées ce jour
- Loiret -
Condoléances sur www.dansnoscoeurs.fr

- Baule**
14 h 30 : René GONNET, en l'église.
- Chécy**
10 h 00 : Pierre LÉCLOYER, en l'église Saint-Pierre-Saint-Germain.
- Greneville-en-Beauce**
15 h 00 : Jeannine LUCHE, en l'église.
- Loury**
15 h 30 : Clément POIGET, en l'église.
- Montargis**
15 h 00 : Françoise THOUVENOT, église Sainte Madeleine.
- Orléans**
14 h 00 : Annie PONTEL, en l'église Saint-Laurent.
- Pithiviers-le-Vieux**
14 h 30 : Jacques PICARD, en l'église.
- Saint-Jean-le-Blanc**
10 h 00 : Henri MOULIN, en l'église.
15 h 00 : Pierre CIZEAU, en l'église.

Saran
10 h 00 : Philippe RENARD, au crématorium des Iles de Saran.
17 h 00 : Gérard VILAIN, crématorium des Iles.

(*) Les obsèques célébrées ce jour, ayant fait l'objet d'un avis dans le journal.

SULLY-SUR-LOIRE

Mme Jacqueline BRÉGENT, son épouse ;
Denis et Simone (*) BRÉGENT,
Dominique BRÉGENT,
Martine BRÉGENT,
Laurent BRÉGENT,
ses enfants ;
Ses petits-enfants ;
Ses arrière-petits-enfants
Et toute la famille
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Pierre BRÉGENT

survenu le 1^{er} juin 2019, à l'âge de 87 ans.
La cérémonie religieuse sera célébrée le
jeudi 6 juin 2019, à 15 heures, en l'église
Saint-Ythier de Sully-sur-Loire.
Condoléances sur registre.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.
PF Michel Chasseignaux, Sully-sur-Loire.

Christine de BUZON et Françoise MASSIS,
ses filles,
Et toute la famille
ont la tristesse d'annoncer la disparition de

Madame Jeannine MAURICE

née COSSERON
le 28 mai 2019, dans sa 94^e année.
La cérémonie religieuse sera célébrée le
mercredi 5 juin 2019, à 14 h 30, en l'église
Saint Pierre de Chartres.

Condoléances sur www.dansnoscoeurs.fr

FARONVILLE (Loiret)

Mme Monique BLAIN, son épouse ;
Mme Jeannine BLAIN, sa mère ;
Ses sœurs, frère, beaux-frères, belles-sœurs ;
Ses neveux, nièces ;
Toute sa famille et belle-famille
ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur Régis BLAIN

survenu dans sa 68^e année.
Les obsèques religieuses auront lieu le vendredi
7 juin 2019, à 15 heures, en l'église de
Faronville.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.
PF L. Pinturier, Angerville (01.64.95.20.42).

ORLÉANS

Simone et Bernard GUÉRINEAU, ils parents ;
Patrick GUÉRINEAU,
Christine GUÉRINEAU,
Isabelle GUÉRINEAU et Stéphane REY,
ses frères et sœurs ;
Déborah, Cathy, Mélanie, Julie, Etienne,
ses neveux et nièces ;
Alyson, sa petite-nièce,
Ainsi que toute la famille
ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur Michel GUÉRINEAU

survenu à l'âge de 62 ans.
La cérémonie religieuse sera célébrée le
vendredi 7 juin 2019, à 14 h 30, en l'église
Saint-Aignan de Baule.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.
PFG, Orléans (02.38.53.15.15).

LE MOUJNET-SUR-SOLIN

Mme Paulette DESPLANCHES, née REGNIER,
son épouse ;
France-Anne et Bertrand FAGOT,
sa fille et son gendre ;
Adelaide et Guillaume, Hélène et Jihad,
Mathilde,
ses petits-enfants ;
Livio, Ismaël, ses arrière-petits-fils,
Ainsi que toute la famille
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Daniel DESPLANCHES

survenu le jeudi 30 mai 2019, à l'âge de
87 ans.
La cérémonie religieuse sera célébrée le
vendredi 7 juin 2019, à 14 h 30, en l'église
de Varennes-Changy.
Cet avis tient lieu de faire-part.
PF Patard-Caton (02.38.85.23.19).

SAINT-JEAN-LE-BLANC

Michel THORET, son conjoint ;
Ophélie, Jonathan, ses enfants,
Et toute la famille
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Anita MARTINEZ

survenu le 2 juin 2019, à l'âge de 56 ans.
La cérémonie de recueillement aura lieu le
jeudi 6 juin 2019, à 16 heures, en la salle
omniculture du crématorium de Saran, où l'on
se réunira.

PFM J.-Ph. Degryng, Orléans (02.38.86.20.42).

SARAN

Mme veuve JANZIK Jeanine ;
Mme et M. GAUTHIER Nicole ;
Mme et M. CAMILLERI Annick ;
Mme et M. BOURGEOIS Florence ;
Ses petits-enfants,
Valérie, Corinne,
Jérémie, Noémie, Jonathan,
Cristelle, Aurore, Mylène,
Mélanie,
Et ses arrière-petits-enfants
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Liliane JANZIK

survenu le 30 mai 2019.
La cérémonie aura lieu le mercredi 5 juin
2019, à 11 heures, au crématorium des Iles de
Saran.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.
PF Caton, Saran (02.38.72.43.43).

MESSAS

Mme Jeanne ROLLAND, son épouse ;
Claude ROLLAND,
M. et Mme Bruno ROLLAND,
ses enfants ;
Océane ROLLAND, sa petite-fille ;
Ses sœurs, son frère,
ses beaux-frères, sa belle-sœur ;
Ainsi que toute la famille
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Jean ROLLAND

survenu à l'âge de 89 ans.
La cérémonie religieuse sera célébrée le
jeudi 6 juin 2019, à 14 h 30, en l'église de
Messas.

PFM Garard, Meung sur Loire (02.38.44.44.16)

NOGENT-SUR-VERNISSON

Sylvie et Jean-Paul GALLET, ses enfants ;
Anne-Claire, Clémence, ses petites-filles ;
Agathe, Marceau, Isaura, Joseph,
ses arrière-petits-enfants,
Et toute la famille
ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur Guy BONSERGENT

survenu le dimanche 2 juin 2019, à l'âge de
93 ans.
La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi
6 juin 2019, à 14 h 30, en l'église de Nogent-
sur-Vernisson, où l'on se réunira.
Pas de plaques.
Priez pour lui !
PF Dépée, Châtillon-Coligny (02.38.92.51.82).

ORLÉANS

Nicole GAULLIER-SICAUD
et Jean-Claude SICAUD,
Michel et Maryse GAULLIER,
ses enfants ;
Romain et Hirami, ses petits-enfants ;
Ses neveux et nièces,
Et toute la famille
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Anna MAESTRI

survenu le 1^{er} juin 2019, dans sa 93^e année.
Ses obsèques civiles auront lieu le mercredi
5 juin 2019, à 11 heures, au cimetière d'Ingré,
où l'on se réunira.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.
Remerciements pour les personnels de
l'EHPAD Le Bois Fleuri, à Saran.

PFM Degryng, Orléans (02.38.86.20.42).

Avis d'obsèques
Pour transmettre
vos avis d'obsèques
et de remerciements
www.avisobsèques.com
0 825 31 10 10

ANNONCES OFFICIELLES

0 826 09 01 02

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Le préfet du Loiret communique une enquête publique de 33 jours sera ouverte du 4 juin au 6 juillet 2019 inclus, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société LE CIMENT ROUTE, en vue de l'installation d'une carrière de sables et graviers et des installations associées à Ouzouer-sur-Treece, aux lieux-dits « Dépendances de la Fontaine » - « Dépendances de Parc Chevan » et « La Malpénésie ».

Le dossier, consultable notamment sur le site internet des services de l'état dans le département du Loiret (<http://www.loiret.gouv.fr/Portails/PortailsPubliques/Securite-et-Risques/Installations-classees-pour-le-protection-de-l-environnement-I.C.P.E-et-autorisation-environnementale>).

Le public pourra solliciter des informations sur le dossier auprès de la société LE CIMENT ROUTE, avenue de l'Industrie, 45110, Ouzouer-sur-Treece.

Le préfet du Loiret communique une enquête publique de 33 jours sera ouverte du 4 juin au 6 juillet 2019 inclus, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société LE CIMENT ROUTE, en vue de l'installation d'une carrière de sables et graviers et des installations associées à Ouzouer-sur-Treece, aux lieux-dits « Dépendances de la Fontaine » - « Dépendances de Parc Chevan » et « La Malpénésie ».

Le dossier, consultable notamment sur le site internet des services de l'état dans le département du Loiret (<http://www.loiret.gouv.fr/Portails/PortailsPubliques/Securite-et-Risques/Installations-classees-pour-le-protection-de-l-environnement-I.C.P.E-et-autorisation-environnementale>).

Le public pourra solliciter des informations sur le dossier auprès de la société LE CIMENT ROUTE, avenue de l'Industrie, 45110, Ouzouer-sur-Treece.

Le dossier, consultable notamment sur le site internet des services de l'état dans le département du Loiret (<http://www.loiret.gouv.fr/Portails/PortailsPubliques/Securite-et-Risques/Installations-classees-pour-le-protection-de-l-environnement-I.C.P.E-et-autorisation-environnementale>).

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique à la mairie d'Ouzouer-sur-Treece, à la direction départementale de la protection des populations du Loiret (Service sécurité de l'environnement industriel) et sur le site internet des services de l'état dans le département du Loiret.

A l'issue de la procédure, le préfet du Loiret prendra un arrêté de refus ou d'autorisation assorti de prescriptions.

POUR VOS ANNONCES OFFICIELLES

0 826 09 01 02

Centre Officielles

VENTES AUX ENCHÈRES DES COMMISSAIRES-PRISEURS ET SOCIÉTÉS DE VENTE VOLONTAIRE

PHILOCALE

MAISON DE VENTES AUX ENCHÈRES
27, RUE DU ROULIF
75001 PARIS
T. +33(0)1 74 90 91 10
CONTACT@PHILOCALE.FR F. +33(0)1 74 90 91 11

VENTE AUX ENCHÈRES

JEUDI 6 JUIN
VENTE SALLE SAINT-JEAN

10 h 30 et 14 h 15 | Saint-Jean-de-la-Ruelle (45140), 12 rue Jean Nicot, à l'arrière du bâtiment C15 | Bijoux, argenterie, tableaux, mobilier et divers.

Exposition publique jeudi 06/06 de 9h30 à 10h30 et de 14h à 14h15.

Photographies www.interencheres.com/45007
Frais 14,40 ou 22,8 % TTC
 Paiement au comptant - Enlèvement immédiat.

Philocale OUV agrément 2009-702
en collaboration avec la SELARI Mathieu Semont, commissaire-preneur judiciaire.

A L'ATTENTION DES FAMILLES

Nous vous rappelons que le site dansnoscoeurs.fr, site de publications nécrologiques de la presse, vous propose, en complément de l'annonce journal, une plus large diffusion de vos avis ainsi qu'un service complet comprenant condoléances en ligne, espace défunt dédié, et la possibilité de gérer vous-même cet espace et de répondre aux messages déposés.

Si vous n'avez pas eu connaissance de cette offre au moment de la commande de votre avis dans le journal, vous pouvez appeler le service obsèques au

0 825 31 10 10 Service 0.10 € / min
qui vous guidera sur la procédure à suivre

Briare

Pays giennois

OUZOUER-SUR-TRÉZÉE

Un opéra de grande qualité à Pont-Chevron



Plus d'une soixantaine de personnes a assisté au récital de « l'opéra en folie ».

La salle de réception du château de Pont-Chevron accueillait, vendredi dernier, un spectacle de grande qualité dans le cadre d'une soirée dédiée à trois artistes venus interpréter un « Opéra en folie ».

Devant plus d'une soixantaine de personnes, Stéphanie Huméau, Sabine Revault d'Allonnes et Juan Carlos Echeverry ont superbement exécuté près d'une vingtaine de mélodies, de Mozart à Chopin, en passant par Schubert ou Debussy, pour ne citer que les plus connus. En-

traînant le public sur les sentiers du drame lyrique avec des airs d'opéras et dans la légèreté d'opérettes célèbres, en passant par la comédie musicale, le trio d'artistes a offert un récital qui aura retenu l'attention de l'assistance. Ce concert était joué au profit de l'Œuvre d'Orient, association française au service des églises orientales, qui intervient dans quatre grands domaines que sont l'éducation, les soins et l'aide sociale, l'action auprès des communautés, la culture et le patrimoine.



Stéphanie Huméau et Sabine Revault d'Allonnes ont inauguré le concert.

BONNY-SUR-LOIRE

CERCLE LAÏQUE FOOTBALL. Le club tiendra son assemblée générale mercredi 5 juin à 18 h 30 au stade, suivi de l'assemblée générale extraordinaire à 19 h 45.

REPAS DES CHEVEUX BLANCS. Pour tous administrés de + de 70 ans n'ayant pas reçu l'invitation du repas des cheveux blancs peuvent en informer la mairie.

LES SORTIES DES POMPIERS. Samedi 25 mai : 16 h 43, accident voiture seule à Bonny. Dimanche 26 : 20 h 31, relevage de personne à Bonny ; 10 h 03, carence d'ambulance privée à Thou.

ATTENTION
En raison de la Pentecôte,
vos textes, vos communiqués
et vos publicités
doivent nous parvenir

**AVANT VENDREDI
17 HEURES**

ENQUÊTE PUBLIQUE À OUZOUER-SUR-TRÉZÉE

Sablière : donnez votre avis

Lancé il y a plusieurs années, le projet d'installation d'une carrière d'extraction de sable et gravier sur la commune entre prochainement dans la phase d'enquête publique, pour une mise en service espérée dans l'année 2020 ou début 2021.

À quelques encablures du restaurant « Le relais de la frite », installé au lieu-dit « Bel-air », se trouve un petit sentier menant à un terrain qui engrange trois lieux-dits que sont « Les dépendances de la Tortillerie », « Les dépendances de Pont-Chevron » et « La Malpensée ». Ici-même, la société « Le Clément-routte », dont le siège social est situé à Villemandeur, a pour projet d'installer une carrière d'extraction de sables et de graviers pour l'année prochaine.

Environ 90 hectares

« La société exploite actuellement plusieurs carrières dans la région, dont deux à Cortrat et une à Neuvy-sur-Loire. Sur cette dernière, l'entreprise arrive en fin de bail, d'où la recherche d'un nouveau terrain pour pérenniser la production. Le projet présenté fait état d'une superficie d'environ 90 hectares, dont la moitié sera exploitée. La production moyenne prévue pour une année est de 340.000 tonnes, sur un bail de 20 ans. Pour cela, la société travaillera sur une épaisseur de gisement exploitable de



La surface d'exploitation de la future carrière serait d'environ 90 hectares.

Une enquête publique du 4 juin au 5 juillet

Initiée dans le cadre du projet d'exploitation d'une carrière de sables et graviers, une enquête publique sur une demande d'autorisation environnementale va débiter prochainement, pour une durée d'un mois. « Chacun est dans le droit de venir consulter, aux horaires d'ouverture de la mairie, le dossier qui comporte une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale. Un registre est à disposition pour formuler les observations. De plus, un commissaire enquêteur, Gérard Arrivaud, se tiendra à la disposition du public le jeudi 6 et le samedi 22 juin, de 9 à 12 heures et le vendredi 5 juillet, de 14 à 17 heures », précise Denis Gervais. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, soit le 5 juillet. A l'issue de la procédure, le Préfet du Loiret statuera par arrêté de refus ou d'autorisation environnementale, assorti de prescriptions.

7 à 15 mètres en zone nord et de 6 à 12 mètres en zone sud », explique Denis Gervais, deuxième adjoint au maire, en charge du dossier pour la partie communale. Des installations associées seront aménagées pour le traitement, ainsi qu'une centrale à béton. « Il n'y aura pas d'accroissement du trafic routier, le long de la Nationale 7. Les camions qui viendront quotidiennement pour acheminer le sable et les graviers seront les mêmes qui passent déjà sur cette route lorsqu'ils reviennent de Neuvy-sur-Loire pour se rendre en région parisienne », ajoute Denis Gervais.

Deux alternatives aux enterrements

Le cimetière communal, situé rue des Étangs à Ouzouer-sur-Trézée, vient de voir deux nouvelles installations être mises en place depuis le début du mois.

« Nous avons beaucoup de demandes pour que soient installées des alternatives à l'enterrement traditionnel en caveau. De fait, nous avons proposer deux autres solutions : premièrement, un petit emplacement de 70 cavurnes qui permet de déposer les urnes dans un caveau aux dimensions plus rudimentaires ; deuxièmement, un jardin du souvenir avec un puits de dispersion des cendres où les familles pourront ins-



Denis Gervais présente le jardin du souvenir, nouvellement installé dans le cimetière communal.

taller une plaque sur un endroit dédié », explique Denis Gervais, deuxième

adjoint au maire en charge des travaux. Le jardin du souvenir a

été réalisé par l'entreprise Caton pour un coût de 3.060 €.

BRETEAU

RANDONNÉE PÉDESTRE. Les communes de Breteau et Champoulet proposent le dimanche 2 juin, une randonnée pédestre au gré des rigoles à la découverte du système de l'alimentation du canal de Briare. Au départ de la Mairie de Breteau à 7 h 30, 3 circuits

sont proposés : 9, 13 ou 20 km. Inscriptions sur place : adultes, 4 €. Un repas champêtre à Breteau pour les marcheurs et non marcheurs est proposé pour 10 € par personne, boissons non comprises. Renseignements et réservations au 02.38.31.91.38.

ANNEXE 3

Certificats d'affichage des communes et constat d'affichage

➔ A joindre au dossier d'enquête

REPUBLIQUE FRANCAISE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la commune d'OUZOUER-SUR-TREZEE

CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société LE CIMENT ROUTE en vue l'exploitation d'une carrière et des installations associées à OUZOUER-SUR-TREZEE, a été placardé **15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée**, à la mairie ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A Ouzouer^s/Trezée, le 06/07/19

(1)

(Sceau de la mairie)

LE MAIRE,

VU

LE COMMISSAIRE ENQUETEUR,





↳ A joindre au dossier d'enquête

REPUBLIQUE FRANCAISE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la commune de **G I E N**

CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société LE CIMENT ROUTE en vue l'exploitation d'une carrière et des installations associées à OUZOUEUR-SUR-TREZEE, a été placardé **15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée**, à la mairie ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A Gien , le 6 juillet 2019

(1)

(Sceau de la mairie)

LE MAIRE,



VU

LE COMMISSAIRE ENQUETEUR,



VILLE
DE
BRIARE-LE-CANAL
(LOIRET)
B.P. 19
PLACE CHARLES-DE-GAULLE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Enquête publique relative au projet de la Société LE CIMENT ROUTE, en vue de l’exploitation d’une carrière et des installations associées à OUZOUER-SUR-TREZEE

Je soussigné, Pierre-François BOUGUET, Maire de la Commune de BRIARE, certifie que :

- L’avis annonçant l’enquête publique relative au projet de la Société LE CIMENT ROUTE, en vue de l’exploitation d’une carrière et des installations associées à OUZOUER-SUR-TREZEE, a été apposé à la Mairie du 29 Avril 2019 au 06 juillet 2019.

Fait à BRIARE,
le 17 juillet 2019
Le Maire,

Pierre-François BOUGUET





Jean-Luc BOURDIEC
HUISSIER DE JUSTICE

PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT

JEAN-LUC BOURDIEC - HUISSIER DE JUSTICE
40, Rue Louis Blanc - 45500 GIEN - Tel : 02 38 67 01 71
etude@huissier-gien.com
huissier@bourdieu.com

Jean-Luc BOURDIEC
Huissier de Justice

40 RUE LOUIS BLANC
45500 - GIEN

Tel : 0238670171

etude@huissier-gien.com
www.huissier-gien.com

**ACTE
D'HUISSIER
DE
JUSTICE**

Coût de l'acte
Les articles font référence au Code
de Commerce

Émoluments (Art A444-10)	200,00 €
Déplacement (Art R. 444-48)	7,67 €
Sous total HT	207,67 €
TVA à 20%	41,53 €
Taxe fiscale Art. 302 bis Y	14,89 €
Débours Art. R.444-12	0,00 €
TOTAL TTC	264,09 €



Jean-Luc BOURDIEC
HUISSIER DE JUSTICE

PREMIERE EXPEDITION

**PROCES VERBAL DE CONSTAT - AFFICHAGE D'AVIS
D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**LE VENDREDI DIX SEPT MAI
DEUX MILLE DIX NEUF,
à 17 heures 00**

A LA REQUETE DE :

LE CIMENT ROUTE, dont le siège social est 11, Avenue Henri Barbusse, VILLEMANDEUR (45700), FRANCE, agissant poursuites et diligences de son représentant légal en exercice,

M'AYANT EXPOSE :

Que la SAS LE CIMENT ROUTE a déposé une demande d'autorisation environnement en vue de l'exploitation d'une carrière de Sables et graviers et des installations associées, dont la création est envisagée à :

OUZOUER-SUR-TRÉZÉE (Loiret) - aux lieux-dits Dépendances de la Tortillerie, Dépendances de Pont Chevron, La Malpensée ;

Que le Code de l'environnement (art. R.123-9 et suivants) impose l'information du public par l'apposition d'un avis conforme aux dispositions de l'arrêté du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R.123-11 du Code de l'environnement ;

Qu'afin de préserver et, le cas échéant, faire valoir ultérieurement les droits de la société requérante, ils me demandent de me transporter sur place afin de procéder à toutes constatations matérielles utiles pour que, du tout, il en soit dressé procès-verbal.

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

JE, Maître Jean-Luc BOURDIEC, Huissier de Justice à la résidence de GIEN (Loiret), y demeurant 40, Rue Louis Blanc, soussigné,

JE ME SUIS RENDU CE JOUR :

Bel Air, D 2007 et D 122

45250 OUZOUEUR SUR TRÉZÉE



Image fournie à titre d'illustration (Source geoportail.gouv.fr)

OU ETANT J'AI PROCÉDÉ AUX CONSTATATIONS SUIVANTES :

Je constate

Sont affichés en bordure de la voie publique TROIS panneaux parfaitement visibles et lisibles depuis la voie publique, aux dimensions réglementaires, en tous points conformes aux dispositions de l'arrêté du 24 avril 2012 (format 42 x 59,4 cm format A2), sur lesquels sont inscrites, entre autres, le titre « Avis d'enquête publique » en caractères gras majuscules d'au moins deux centimètres de hauteur, et les informations visées à l'article R.123-9 du Code de l'environnement en caractères noirs sur fond jaune.

Ces panneaux sont affichés :

Le premier au bord de la D 2007, à la hauteur de la parcelle

Le deuxième au bord de la D 2007, à la hauteur de la parcelle

Le troisième, au bord de la D ? à l'angle des parcelles



1.



2.



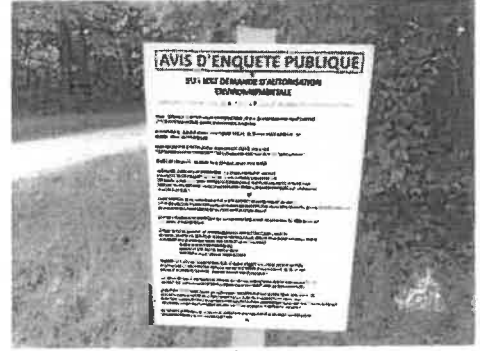
3.



4.



5.



6.

Affichage en mairie

Une affiche semblable, au format A3, en caractères noirs sur fond jaune, est affichée en Mairie, visible de l'extérieur.

Adresse de la mairie
45250 OUZOUEUR-SUR-TRÉZÉE



REMARQUE GÉNÉRALE

L'affichage effectué sur les lieux prévus pour la réalisation du projet est conforme aux dispositions de l'arrêté du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R.123-11 du Code de l'environnement.

De tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.



JEAN LUC BOURDIEU
Huissier de Justice

Le présent acte comprend 5 pages.

ANNEXE 4

Certificat de mise à disposition du public

↪ **A joindre au dossier d'enquête**

REPUBLIQUE FRANCAISE

CERTIFICAT DU MAIRE

**constatant le dépôt en Mairie
d'un dossier d'enquête**

Demande d'autorisation environnementale
présentée par la société LE CIMENT ROUTE

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'OUZOUEUR-SUR-TREZEE

certifie que les pièces composant le dossier relatif à l'enquête publique prescrite par le Préfet du Loiret sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société LE CIMENT ROUTE en vue de l'exploitation d'une carrière et des installations associées et des installations associées à OUZOUEUR-SUR-TREZEE, ont été déposées en mairie, en formats papier et numérique, et sont restées à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique.

Fait à OUZOUEUR-SUR-TREZEE, le 06/07/19

LE MAIRE,

VU
LE COMMISSAIRE-ENQUETEUR,




La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique.

ANNEXE 5

Note de synthèse des observations du public

Mr ARRIVault Gérard
Commissaire Enquêteur
Chemin de Rigotte
45510 Vienne en Val

Vienne en Val le 8 juillet 2019

OBJET : Enquête Publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société LE CIMENT ROUTE en vue de l'exploitation d'une carrière de sables et de graviers ainsi que des installations associées situées sur le territoire de la commune d'OUZOUER-SUR-TREZEZ (Loiret) - Synthèse des observations du public.

Destinataires : Société « Le Ciment Route »

J'ai été désigné par le tribunal administratif d'Orléans pour conduire l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société LE CIMENT ROUTE en vue de l'exploitation d'une carrière de sables et de graviers ainsi que des installations associées situées sur le territoire de la commune d'OUZOUER-SUR-TREZEZ (Loiret). Cette enquête publique s'est déroulée du mardi 4 juin 2019 au vendredi 5 juillet 2019, dans un excellent climat. Je vous transmets un premier bilan de la participation à cette enquête et des observations qui y ont été formulées.

Tout d'abord, la participation du public à cette enquête publique a été faible, et elle n'a suscité que peu d'intérêt. Pendant le déroulement de l'enquête, seulement quelques personnes sont venues consulter le dossier mis à leur disposition à la mairie d'Ouzouer-sur-trézée. Durant mes permanences j'ai reçu une seule visite, et une seule observation a été formulée sur le registre d'enquête.

La seule observation émise concerne le maintien, durant toute la durée d'exploitation de la carrière, de l'utilisation des chemins de randonnées traversant le site et en particulier, celui dit « de Gien à Rogny » qui se retrouve au centre de la future exploitation, et qui sera traversé par un ou des tapis transporteurs acheminant les granulats pour être traités. Une inquiétude existe quant au maintien de l'accès à ce chemin de randonnée inscrit au P.D.I P R. (Plan des Itinéraires de Promenade et de Randonnée du Département du Loiret).

Question 1 : *Pensez-vous pouvoir garantir aux randonneurs l'accès à ce chemin durant toute la durée de l'exploitation ? Prévoyez-vous une solution simple pour permettre aux randonneurs de franchir les tapis transporteurs sans aucun danger ?*

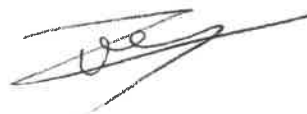
Par ailleurs, un deuxième point est soulevé par cette remarque, il s'agit de rétablir le chemin dit « des mulets » à l'occasion de la création d'une zone humide au sud du projet. Cette nouvelle zone humide créée en compensation de l'impact du projet sur les zones humides du site d'exploitation, sera située juste en limite du chemin qui est l'objet actuellement d'un conflit avec le propriétaire.

Question 2 : *Que pouvez-vous répondre à cette demande de rétablissement du chemin actuellement fermé ? Un bornage de cette zone est-elle envisagée ?*

Je vous rappelle que, comme le prévoit le code de l'environnement vous disposez d'un délai de 15 jours pour m'adresser vos observations en réponse à ce document de synthèse.

Le Commissaire Enquêteur

Gérard ARRIVAULT



Annexe : Copie des observations

ANNEXE 6

**Mémoire en réponse aux
questionnements émis lors de l'enquête
publique**

MEMOIRE EN RÉPONSE AUX QUESTIONNEMENTS ÉMIS LORS DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE SYNTHÉTISÉS ET TRANSMIS PAR M. LE COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR PAR COURRIER DU 08 JUILLET 2019

QUESTION N° 1

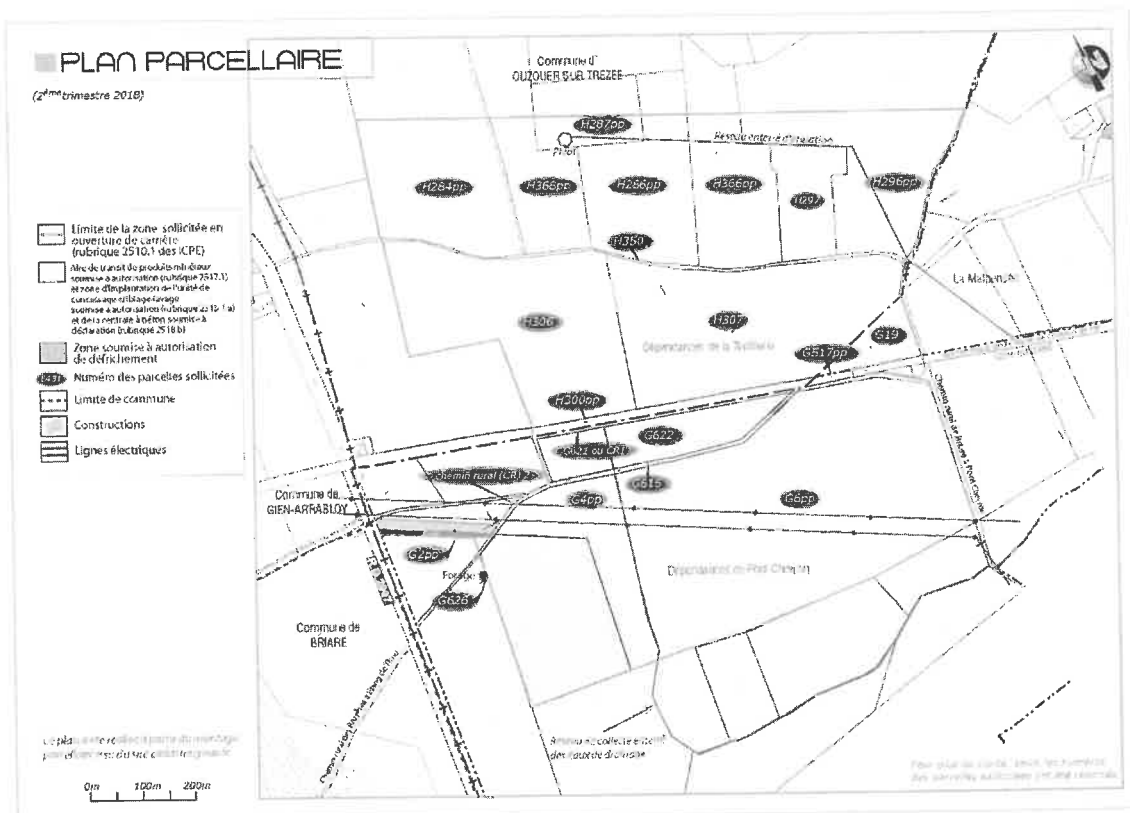
La seule observation émise concerne le maintien, durant toute la durée d'exploitation de la carrière, de l'utilisation des chemins de randonnées traversant le site et en particulier, celui dit « de Gien à Rogny » qui se retrouve au centre de la future exploitation, et qui sera traversé par un ou des tapis transporteurs acheminant les granulats pour être traités. Une inquiétude existe quant au maintien de l'accès à ce chemin de randonnée inscrit au P.D.I P R. (Plan des Itinéraires de Promenade et de Randonnée du Département du Loiret).

Pensez-vous pouvoir garantir aux randonneurs l'accès à ce chemin durant toute la durée de l'exploitation ? Prévoyez-vous une solution simple pour permettre aux randonneurs de franchir les tapis transporteurs sans aucun danger ?

Deux chemins ruraux traversent l'emprise de la future carrière :

- le chemin cadastré G n°621 qui correspond sauf erreur au chemin dit « de Gien à Rogny ».
- Le chemin partant de la route départementale R.D. 2007 et rejoignant la parcelle cadastrée section G n° 621 ; dans sa portion à partir de la limite des parcelles G n°3 et G n°4 en direction de la G n°621.

Ces chemins sont indiqués sur le plan parcellaire joint ci-après :



L'occupation et l'utilisation des chemins par la société LE CIMENT ROUTE pour les besoins de la carrière sont encadrées par la convention de mise à disposition avec la commune d'OUZOUER SUR TRÉZÉE signée le 25 janvier 2018 et jointe dans le dossier p 155 du document **45-CIMENT ROUTE-OUZOUER SUR TREZEE-1-DEMANDE**.

Le passage des engins de chantiers, nécessaires à l'extraction de la zone nord de la carrière, se fera en quelques points précis du chemin G n°621. Leur position est indiquée dans le plan joint en annexe 1 de la convention et présenté ci-après.



Le C.R. 1 sera traversé en trois points sur une largeur de 10 m. Les véhicules sortant du site traverseront le C.R. 2.

La société mettra en œuvre toutes les mesures nécessaires pour que les traversées soient réalisées en toute sécurité (*barrière, panneaux*) et n'occasionnent aucune gêne pour les randonneurs qui pourront tout à fait continuer à l'utiliser.

Au vu des questionnements et interrogations des usagers, exprimés lors de l'enquête publique, la société prendra une mesure supplémentaire en faisant passer, en un point unique et précisément défini, la bande transporteuse en souterrain sous le chemin cadastré G n° 621.

QUESTION N° 2

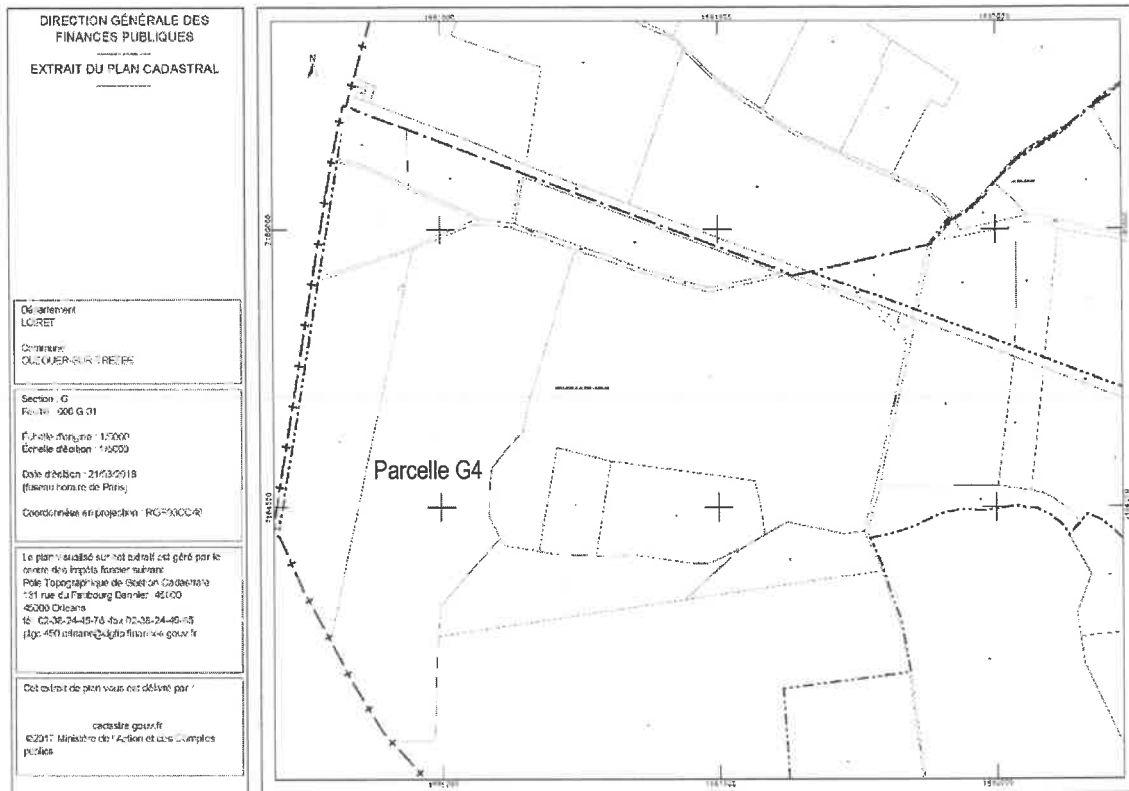
Par ailleurs, un deuxième point est soulevé par cette remarque, il s'agit de rétablir le chemin dit « des mulets » à l'occasion de la création d'une zone humide au sud du projet. Cette nouvelle zone humide créée en compensation de l'impact du projet sur les zones humides du site d'exploitation, sera située juste en limite du chemin qui est l'objet actuellement d'un conflit avec le propriétaire.

Question 2 : Que pouvez-vous répondre à cette demande de rétablissement du chemin actuellement fermé ? Un bornage de cette zone est-elle envisagée ?

La superficie de 22 170 m² pour la zone humide à créer en compensation de la disparition de celle incluse dans la zone exploitable au nord du site sera prise dans la limite de la parcelle cadastrée section G n°4 qui appartient à un propriétaire privé. Sa localisation est jointe ci-dessous.



La zone vouée à cette mesure compensatoire sera précisément délimitée et matérialisée sur le terrain par un géomètre, en se référant à l'étude ZONES HUMIDES faite par le bureau d'études AEPE-GINGKO et jointe au dossier en document 9.



Extrait cadastral issu du site www.cadastre.gouv.fr

Le cadastre, présenté ci-avant, sur lequel la positionnement de la zone humide s'appuie, ne laisse apparaître aucun tracé de chemin rural dans l'emprise projetée.

Aussi, la discussion sur le rétablissement du chemin rural dit « des Mulets » ne semble pas concernée l'emprise de la zone humide à créer et est externe à la présente procédure.

ANNEXE 7

Observations écrites du public

VEUDREBI 5 JUILLET 2019

Après consultation du dossier, notre requête porte sur le maintien durant le chantier du chemin dit "de Sier à Rogny", itinéraire très important de liaison entre les chemins de Briare et d'Augères/Wegès, figurant sur les fiches carbonnées des circuits pedestres et inscrits au P.D.I.P.R. Le "Boulevard de Poulcheyrou", chemin en bordure - Est de la future carrière, devra également être préservé au mieux, puisqu'il est la continuité du précédent. (durant les 20 ans de l'exploitation).

- Deuxième requête, une zone humide devant être créée en zone sand du projet, en bordure, en incluant le chemin dit "des Muletts", il est souhaitable qu'à cette occasion, ce chemin soit borné et rétabli, un conflit existe sur son emprise depuis 2016.

A Augères le 5 juillet 2019 *J. Laroche*

Le SANCOS 155 Rue de la colline 45250 BRIARE

pour Annie VERDY correspondante carbonnée pour le comité du Loiret de randonnée pedestre de la Fédération Française de randonnée.